Commune d'Igoville .com

Igoville

Bulletin Novembre 2022 - N°83

Le mot du Maire

Nathalie BREEMEERSCH
Maire d'Igoville

Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

L'été, sous le signe d'une sécheresse sans précédent et de la reprise d'une vie normalisée du point de vue du Covid, a laissé place à la rentrée pour tous, au travail, à l'école.
Après deux saisons de restrictions dues à la pandémie, une vie presque normale a pu reprendre son cours. Le dernier dimanche de septembre nous nous sommes retrouvés avec bonheur à la salle du Fort de Limaie, pour célébrer nos aînés.

Une reprise pour la plupart d'entre vous également dans les activités qui vous sont proposées par les associations du village et qui représentent un investissement important des bénévoles. Je les en remercie au nom de la municipalité et je félicite tout particulièrement deux Igovillais qui se sont illustrés récemment.

Une rentrée principalement marquée en ce qui concerne la commune par les travaux d'amélioration des locaux scolaires. Nous vous l'avions annoncé, la rénovation énergétique de notre école est en cours.

Il n'est pas forcément aisé en ces temps tourmentés de rédiger un éditorial qui ne sombre pas dans l'inquiétude : inflation, crise de l'approvisionnement, envolée des prix de l'énergie, hausse des taux d'intérêt… Les mesures gouvernementales, aussi exceptionnelles soient elles, ne suffiront pas à elles-seules pour passer ce cap difficile. Chacun doit prendre sa part, individuellement et collectivement.
Au regard de l'inflation sur les coûts de l'énergie que nous connaissons aujourd'hui, il apparaît désormais à chacun comme une nécessité de diminuer nos consommations et limiter notre impact environnemental. La crise énergétique qui frappe durement particuliers et collectivités va nous contraindre tous à des efforts jusqu'ici inédits. Le problème n'est pas de discuter la modération nécessaire de nos consommations, mais de savoir comment répartir les efforts. Nous y travaillons très sérieusement en pensant, de concert, investissements vertueux et diminution de consommations pour tenter de maintenir une qualité de service sans faire exploser nos budgets.

La guerre en Ukraine n'en finit pas, difficile dans ce contexte d'avoir une vision sereine de l'avenir. Dans ce climat incertain, notre équipe municipale s'emploie à ce que notre village reste le plus possible un havre de paix. Une commune qui offre à toutes les générations un cadre de vie correspondant à leurs aspirations.

Avec toute l'équipe municipale, nous continuons par ailleurs à nous projeter dans l'avenir avec de beaux projets. Nous venons d'obtenir des subventions pour l'aménagement du cœur de notre commune, suite à une étude « revitalisation du centre-bourg » menée lors du précédent mandat avec le soutien de l'Agglomération Seine Eure. Le projet va permettre de requalifier le parc des Loisirs en un lieu paysager et de rencontres intergénérationnelles ; mais également le parvis de la mairie en végétalisant le parking afin de lutter contre les îlots de chaleur, promouvoir un cheminement doux à travers le parc et créer des zones de biodiversité.

Lorsque les temps sont difficiles, il est important de se retrouver, de créer des lieux de rencontre ; c'est à travers des instants de vie partagés que se crée et se renforce l'identité d'une commune.

Notre « bien vivre », c'est aussi l'affaire de chacun d'entre nous. Il est fait de tous ces petits riens qui pourraient donner un autre visage à notre village. Dans ce bulletin, nous nous sommes permis de revenir sur des arrêtés qui sont essentiels pour améliorer le quotidien de chacun.

Nous sommes encore et toujours mobilisés pour avancer dans le bon sens pour la commune et vous pouvez compter sur nous. Nous réalisons notre feuille de route conformément à nos engagements et je tiens ici à saluer le travail accompli par l'ensemble du conseil municipal ainsi que par tous les services.

Je vous souhaite une bonne lecture, à tous une bonne fin d'année, de belles fêtes en préparation.

Bien à vous,

Nathalie BREEMEERSCH
Maire d'Igoville

Le maintien du lien avec vous

De la réactivité pour vous informer

La commune s'est dotée de plusieurs outils de communication, pour vous apporter une information utile, dans les meilleurs délais.

- Le **site internet** avec **693 visites sur les 30 derniers jours,**
- La page **Facebook** est suivie par **954 personnes,**
- Le compte **Twitter** plus institutionnel compte **234 abonnés,**
- Le **bulletin** est imprimé à plus de **700 exemplaires,**
- **2 panneaux digitaux LED** implantés devant les cases commerciales et devant le parking de la mairie,
- Une application d'**info et d'alerte en instantané** avec **PanneauPocket** avec à ce jour **358 abonnés.**

(téléchargement via les Applications Stores : Android, Apple ou Huawei…)

SOMMAIRE

02 Mot du Maire

03 Maintenir le lien avec vous

05 Arrêtés municipaux

06 Etat civil

06 Médiathèque « A l'Eure des Mots »

10 Travaux

16 CCAS

21 Manifestations de fin d'année 2022

23 Manifestations à venir en 2023

26 Education de vos enfants, une priorité pour la municipalité

27 Mot de la directrice de l'école ◆ Cantine

28 Retour sur l'Accueil des vacances d'été

29 Exploits et engagements d'Igovillais - Philippe LELEU - Xavier MINEUR

30 Les citoyens de la Résidence des Tourelles

31 Tri du verre en 2022 au profit des Résidents des Tourelles

32 Fermeture de la déchèterie d'Alizay ◆ Actualités des associations d'Igoville

43 Les insolites de Monsieur BOURGEAUX : la Sente des Sénégalais

46 BOUCHONS 276 lance un appel

47 Formulaire pour demander le colis des anciens (Avant le 20.11.2022)

48 Numéros de téléphone utiles

Les arrêtés municipaux

Les contraventions susceptibles d'être appliquées

Pour combattre les incivilités, deux arrêtés ont été pris en 2021

Stationnement abusif de plus de 48 heures :

S'agissant du stationnement abusif, la situation est désormais sous contrôle et les 7 derniers véhicules non assurés et pour lesquels le contrôle technique n'avait pas été réalisé, ne sont plus présents sur la voie publique. Après la phase de sensibilisation et de prévention, la municipalité agira systématiquement, pour que ce type de stationnement n'ait plus cours dans notre commune.

Merci à la gendarmerie de Pont de l'Arche, qui a permis l'identification du propriétaire du dernier véhicule Toyota gris, présent sur le parking de l'école. Sans réaction de la part de l'intéressé, une décision de mise en fourrière de cette voiture a été prise, assortie d'une amende.

Interdiction des déjections et divagation des animaux :

Il est important de rappeler que les déjections, si elles ne sont pas ramassées et la divagation des chiens et des chats sont passibles d'une amende.

Entretien des trottoirs : quelles obligations ?

L'arrêté municipal d'octobre 2022, précise ce qu'implique l'entretien des trottoirs devant votre logement, pour permettre le passage des piétons sans risque. Cela comprend :

- Le nettoyage des feuilles ou des déchets ;
- Le déneigement et le dégagement du verglas ;
- L'épandage de sel ou de sable par temps de neige ou de verglas, afin d'éviter les risques de chute ;
- Le désherbage (sans produits phytosanitaires);
- Les haies et arbustes situés en bordure de trottoir doivent être taillés de sorte qu'ils ne dépassent pas les limites de propriété au droit du domaine public.

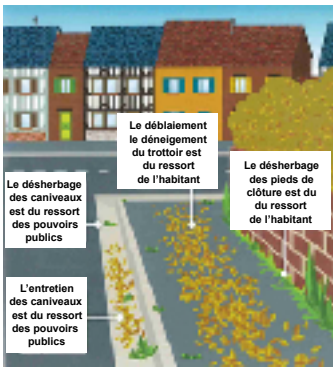

Le trottoir ne vous appartient pas pour autant. Vous devez assurer que ce passage public puisse être utilisé sans encombre. Il est donc interdit d'y stocker des meubles, de s'y installer ou de se garer en travers.

La zone du trottoir à entretenir est d'un mètre de large ou jusqu'au caniveau. La longueur du trottoir concernée est celle qui délimite la taille de votre logement. Enfin, il est expressément interdit de déverser les déchets de balayage et tout autre produit ou liquide nocif dans les bouches d'égout.

En cas de non-respect, vous vous exposez à une amende de 38€.

Etat civil

MARIAGES

Jérémy CORDONNIER
Charlène BACHELET
21 mai 2022

Mathieu FONTENAY
Hélène THENARD
13 août 2022

Jean-Louis LECOEUR
Emilie CHEVAL
18 juin 2022

Cyril HOCHART
Amélie LACLÉ
10 septembre 2022

Sowindy ITH
Marine PEERBUX
25 juin 2022

Fabien BOIS
Sandra BELVAL
17 septembre 2022

Cédric FAUCHEREAU
Maria Del Rosario
GONZALEZ RIOS
9 juillet 2022

Pierre BRIA
Maria DE BARROS
24 septembre 2022

Kévin DORKEL
Leslie GUERRE
9 juillet 2022

Thomas VUILLAUMEY
Audrey GAMARD
01 octobre 2022

Bastien MARTIGNY
Mélanie GUILLAUME
16 juillet 2022

Allan LELEU
Sandra PIEDNOEL
01 octobre 2022

NAISSANCES

Les naissances affichées ont reçu l'autorisation des parents.

- Baptiste BONNAUDEAU, le 11 Mars 2022
- Léona GUILLOU, le 20 Mars 2022
- Lyséa MARTINEZ, le 13 Avril 2022
- Hosanna LORENZINI, le 31 Mai 2022

DECES

- Edouard ABRAHAM, le 26/04/2022
- Sylviane MÉMOUNI née VALDEDIT, le 24/05/2022
- Sonia BAZE, le 26/05/2022
- Thi Giem DEMELIER Née LE, le 29/07/2022
- Lucette BOUTEILLER née GUERRE, le 10/08/2022
- Bernard FEMEL, le 08/09/2022
- Corinne BOUELLE, le 06/10/2022

La Médiathèque « A l'Eure des Mots »

Médiathèque à l'Eure des Mots
236 rue de la Ravine à igoville
mediatheque.igoville@gmail.com

« Lire, c'est voyager , voyager c'est lire »
Victor Hugo

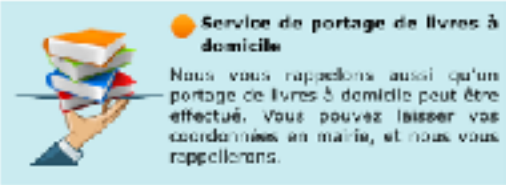

Chères lectrices, chers lecteurs,

Nos nouveaux horaires ont rencontré un franc succès et sont appréciés de tous.

Nous avons investi dans un fond de Mangas, c'était une demande des jeunes et les bd comme One Piece (24 tomes), Naruto et Fairy tail sont désormais sur nos étagères.

LES HORAIRES

- Horaires à chaque vacances scolaires
- Mercredi & vendredi
- 14 h à 18h.

236 Rue de la Ravine
Médiathèque à l'Eure des Mots

- **Lundi:** 15h - 18h
- **Mardi:** 18h - 19h
- **Mercredi:** 10h - 12h et 15h - 18h
- **Jeudi:** 18h - 19h
- **Vendredi:** 17h - 19h
- **Samedi:** 14h - 17h les semaines paires.

Animations de noël sur inscription :

Je m'inscris impérativement avant le 30.11.2022

AGENDA *A noter*

- **07/12/2022 à 16h** un **film de noël** sera projeté **pour** les petits de **5 à 10 ans** suivi d'un **gouter de noël**.
- **14/12/2022 à 18h** un **film de noël** sera projeté **pour** les grands de **10 ans à 15 ans** suivi d'une **soirée pizza.**

Prochain Salon du Livre

AGENDA *A noter*

- Nous sommes en préparation du **Salon du livre** qui **aura lieu** le **Dimanche 29 Janvier 2023** !

Ateliers d'apprentissage du numérique

NOUVEAU

Vous êtes nombreux à l'avoir souhaité, nous répondons à votre attente :

La Mairie, en collaboration avec Seine-Eure, met en place à la Médiathèque, des ateliers collectifs de 8 personnes d'apprentissage du numérique.

M. Morgan Le HUIDOUX conseiller numérique de Seine Eure interviendra le lundi 28 novembre 2022 de 15h à 17h et sera **présent** à la médiathèque **un lundi sur 2** (28 /11 ; 12/12 et reprendra le 9/01/2023) pour les besoins des habitants en matière de numérique.
Venez, si vous voulez vous former ou travailler sur un dossier ou tout simplement découvrir le multimédia.
Il sera **absent pendant toutes les vacances scolaires**.

Pour s'inscrire

Les bienfaits de la lecture :

La lecture permet de se divertir et de se faire plaisir.
La lecture améliore la concentration et l'attention.
La lecture accroit vos connaissances.
La lecture développe l'esprit d'analyse et l'esprit critique.
La lecture diminue le stress et l'anxiété.
La lecture améliore la qualité du sommeil.
La lecture vous accompagne dans votre développement personnel.
Voilà pour toutes ces bonnes raisons que nous vous attendons à la Médiathèque.

Accès à la page de la Médiathèque

« La lecture d'un roman jette sur la vie une lumière » Louis Aragon

« La lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté » François Mauriac

Sandrine DELBE

Biodiversité

Une nouvelle page a été créée cet été sur le site internet de la commune.
Elle vous permet de comprendre pourquoi nous avons une **obligation de protéger les hirondelles et les martinets, ainsi que leurs habitats présents dans notre commune.**

Sans avoir fait quoi que ce soit chez vous, et parfois même sans vous en apercevoir, des hirondelles ont pu s'installer sur votre façade, ou des martinets sous votre toit. Ils reviennent au nid chaque année ce qui permet de comprendre l'importance du maintien en place de leur nid même vide. La destruction du nid est interdite même s'il est vide, sauf dérogation travaux.

Si vous avez prévu de faire des travaux de rénovation ou de construction sur votre façade ou votre toiture ? **Pas de panique :**

1. Contactez votre artisan en lui spécifiant que **la période d'intervention doit être comprise entre octobre et mars** (en dehors de la nidification) pour vous éviter toute mauvaise surprise et vous mettre hors-la-loi malgré vous (détruire les nids est interdit et sévèrement puni).
2. **Si des nids sont visibles ou que vous avez connaissance d'oiseaux qui nichent sous le toit, contactez la DREAL de Normandie** bien avant le début des travaux pour les autorisations éventuelles à obtenir (Formulaire 13614*01) - (Démarche en ligne) - (Adresses et contacts de la DREAL de Normandie)
3. **Profitez des échafaudages pour mettre en place les aménagements compensatoires** prévus et réfléchis au départ du projet avec la DREAL et la LPO de Normandie

Accès à la page dédiée

Travaux

La réhabilitation du groupe scolaire et sa rénovation énergétique

La réhabilitation thermique et **la remise à neuf du groupe scolaire d'Igoville** doivent permettre d'**accroître le bien être de nos enfants, des enseignants et du personnel communal** qui utilisent quotidiennement cet équipement. **Cette rénovation entre dans les priorités de la municipalité** et **fait suite à des investissements déjà engagés**, **permettant de lutter contre le gaspillage énergétique et de maitriser nos coûts.** Avec la crise énergétique que nous subissons, ces travaux s'inscrivent dans la logique de **sobriété énergétique**.

Le bâtiment construit dans les années 80 nécessitait des travaux de rénovation. Un audit énergétique mené en 2019 a mis en évidence des **travaux de réhabilitation** nécessaires pour **atteindre un gain minimum de 30% sur les consommations énergétiques**. La commune avait identifié le **groupe scolaire comme étant le bâtiment le plus énergivore de son patrimoine immobilier**, un exemple de ce qu'on peut appeler une passoire thermique.

Les travaux qui ont commencé couvrent :

- Le remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en aluminium.
- L'isolation des murs extérieurs, doublage des faux plafonds
- Le remplacement des éclairages existants par des éclairages à LED
- Le changement des sols
- La mise en place d'une ventilation
- Le remplacement de la chaudière
- La remise en peinture

Le coût total est 750 000.00 €

Pour limiter l'impact de ce montant sur son budget et conserver des marges de manoeuvre, la commune a sollicité des subventions les aides du Plan de relance de l'Etat et différents concours :

- Dotation de Soutien à l'investissement Local : 313 555 €
- Agglo Seine Eure Rénovation énergétique : 100 000 €
- Agglo Seine Eure Bâtiments scolaires : 59 000 €
- SIEGE27 Rénovation énergétique : 10 000 €

Le total des subventions se monte à 65% des travaux, soit 482 555 euros
Le reste à charge pour la commune est de 267 445 euros (35%)

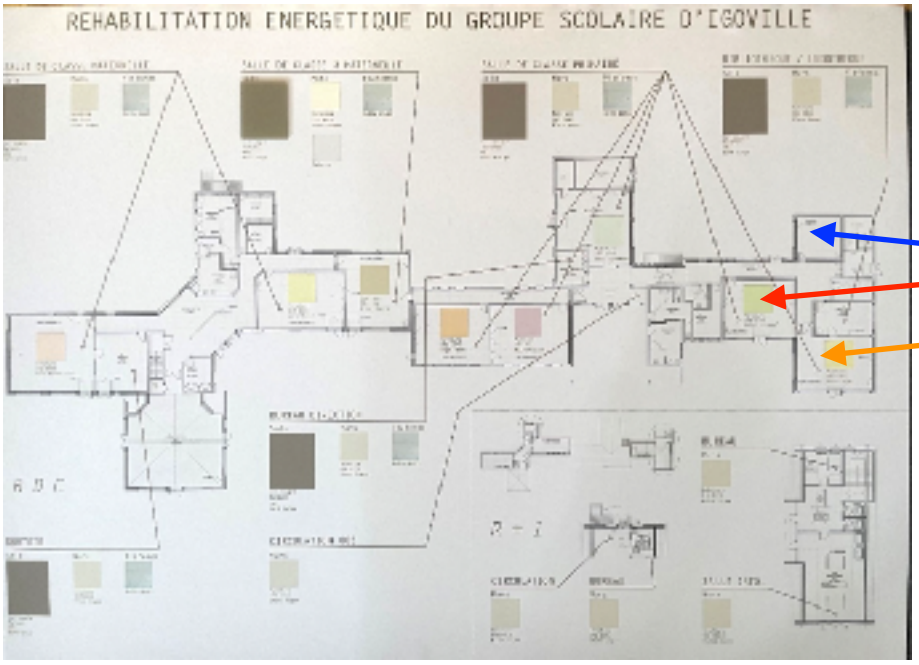

Plan des travaux :
Toutes les classes sont concernées ainsi que les espaces collectifs

Les travaux qui ont débuté concernent à ce jour, le côté des classes du primaire :

- L'atelier des enseignants,
- La classe de CE1 de Mme BOUTEILLER,
- La classe de CM1de M. CAMELO.

La classe de CM1de M. CAMELO.
Les isolants et les anciennes huisseries ont été retirés
La nouvelle porte en aluminium a déjà été posée.

La classe de CE1 de Mme BOUTEILLER
Les isolants ont été déposés, mais les anciennes menuiseries sont encore en place.

L'atelier des enseignants
La pièce a été vidée et les travaux vont pouvoir commencer.

Le 28.10.2022,

Nicolas LEBAS,
Sous Préfet des Andelys, est venu constater sur place l'avancement des travaux de l'école.
Ce projet est soutenu financièrement par une contribution de l'Etat.
(cf page précédente)

Pendant le temps des travaux, les classes provisoires ont été installées à l'étage, dans les locaux dédiés aux activité périscolaires. Un soin particulier a été apporté pour garantir le maximum de confort aux enfants et aux enseignants

Les travaux vont se dérouler sur toute l'année scolaire et nécessitent l'implication, le soutien et la compréhension des enfants, des parents et de l'équipe enseignante.

Abandon du projet de restaurant scolaire

Le groupe scolaire est implanté le long de la rue des Ecoles, mais le restaurant scolaire, à côté de la mairie, implique de faire traverser la départementale D79 aux enfants pour se rendre à la cantine. La réflexion de l'équipe municipale depuis le début du mandat est de construire un lieu de restauration collective au cœur du groupe scolaire pour éviter la sortie des enfants sur l'heure du déjeuner. La construction d'un restaurant scolaire était un élément de programme dans chaque liste aux élections municipales 2020.

La commune a eu un premier retour des partenaires, Etat, région et département, en février 2022 pour la préparation des dossiers de subventions.
Le maître d'œuvre a établi **une première esquisse avec un coût prévisionnel global du projet** annoncé à **1 598 000 € (Hors Taxe) ou 2 006 460 TTC,** avec une forte augmentation par rapport aux premières estimations en 2021.
Lors du conseil du 15 septembre 2022, les conseillers municipaux ont dû se prononcer sur la poursuite du projet pour un permis de construire à déposer avant le 31 décembre 2022.

C'est avec regret que les conseillers sont arrivés à une décision commune. Vu le contexte économique international, la hausse des prix des fournitures, la difficulté de la livraison des chantiers dans le bâtiment, les membres du conseil municipal ont décidé de ne pas donner suite au projet de construction du restaurant scolaire. Au delà des possibles subventions, le budget de la commune ne pourrait supporter une telle instabilité et incertitude avec l'explosion des coûts que nous subissons actuellement.

L'éclairage public et flambée des coûts de l'énergie

Parking de l'école

Rond point face à l'entrée du magasin Super U

Les travaux de renouvellement des candélabres se poursuivent. Les anciens mats sont démontés au profit des systèmes d'éclairage LED plus économiques, car moins énergivores.

Après la première tranche engagée en 2021, qui a permis le renouvellement du matériel sur le parking de la Mairie et une partie de la Rue de Lyons, la 2ème tranche concerne cette fois-ci, le changement des candélabres, situés sur le parking de l'école et ceux implantés sur le Rond Point face à l'entrée du magasin U.

Ces travaux sont essentiels, mais ne suffisent plus pour faire face à la flambée des prix de l'énergie. Au delà de la sobriété énergétique souhaitée par les pouvoirs publics, nous devons aller plus loin pour maitriser les coûts liés à la crise.

Par conséquent, la municipalité va remplacer les horloges qui gèrent les 5 zones d'éclairage de la commune afin de permettre l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune sur une plage de 23h00 à 5h00. Seules les zones où sont positionnées la vidéo protection resteront allumées.

Enfin, malgré le contexte actuel, la commune a souhaité garder l'esprit de Noël en maintenant les illuminations de fin d'année. L'entreprise locale avec qui nous travaillons, positionnera donc les sujets LED, sur les mêmes axes que l'année dernière. Ils seront éteints de 23h00 à 5h00, dès que le nouveau système d'extinction sera opérationnel, sur les candélabres qui les supportent.

Cette mesure devenue indispensable, fait déjà partie d'une longue liste de dispositions prises, sans attendre la survenance de la crise actuelle. Dès le début du mandat, la municipalité a réalisé des diagnostics sur son patrimoine. Le bilan nous a amené à céder des bâtiments non occupés, qui en l'état ne pouvaient plus être loués, allant jusqu'à déconstruire une habitation devenue insalubre. Mais nous avons aussi engagé des travaux de rénovation énergétique de l'espace des associations, remplacé les anciens panneaux lumineux par 2 nouveaux affichages LED qui ne fonctionnent pas la nuit, changé le mode de chauffage de la mairie et des appartements du château, investi dans la réhabilitation de l'école… Toutes ces actions visent à une gestion optimisée, à réduire notre empreinte écologique, limiter les coûts sur notre budget de fonctionnement, mais aussi maitriser la pression fiscale.

Fleurissement et revégétalisation de la commune

L'embellissement de la commune reste une priorité, c'est pourquoi le fleurissement et la revégétalisation de la commune va se poursuivre de façon raisonnée. Notre objectif est de limiter les fleurs de saison et de planter un maximum d'essences persistantes et économes en eau. Les jardinières amovibles accrochées aux barrières vont donc disparaitre définitivement, pour nous concentrer sur les bacs en dur, positionnés à différents endroits dans la commune, comme ceux situés sur le parvis de l'église. *(Une partie des végétaux des jardinières amovibles a été réutilisée pour le parvis et le reste sera revalorisé à d'autres endroits)*

Avant les commémorations du 11 Novembre, la commune se pare donc des couleurs de l'automne. Peu à peu, sur les espaces enherbés, souvent brûlés par le soleil en été, des plantations de persistants verront le jour.

Parvis de l'eglise

Place de la Mairie

Conservation du patrimoine

Les 3 œuvres majeures de l'église d'Igoville, inscrites à l'inventaire du Conseil départemental, en très mauvais état, ont été prises en charge par un spécialiste de la restauration d'objets d'art et oeuvres du patrimoine.

Une statue de la Vierge et de St Jean du 16ème Siècle, faisant partie du Calvaire de la poutre de gloire.

Tableau « Christ en croix » du 19ème Siècle

Il est prévu que les oeuvres restaurées, soient restituées le 4 Novembre à l'église.
Enfin, à la demande du père Charles, les éléments constituant la poutre de gloire seront placés entre la nef et le choeur; leur emplacement traditionnel. Une façon de les mettre en valeur, les protéger contre l'humidité, mais aussi contre les tentatives le vol.

Les bénévoles qui interviennent pour entretenir l'église et la Municipalité tiennent à remercier, **La boutique de fleurs (Le clos Fleuri) située dans la galerie commerciale du Super U**, pour ses dons de fleurs, qui permettent très régulièrement de mettre de la couleur, à l'intérieur de notre église.

Déploiement de la Fibre

La commune a été découpée en 3 zones et **une première tranche a été livrée en juillet 2022.**
La 1ère phase a permis l'activation de la fibre pour près de 300 logements. **Malheureusement, à ce jour, 2 rues prévues initialement dans la 1ère phase**, ne sont toujours pas connectées. Il s'agit de la rue des Charmilles et la rue des Platanes. Le syndicat mixte Eure numérique a été alerté. **Après travaux, les rues Charmilles et des Platanes seront éligibles à la fibre à la fin de l'année.**
Le déploiement de la fibre du reste de la commune est prévu dans le premier trimestre de l'année 2023.

eure Normandie NUMÉRIQUE

Accès à la page dédiée

CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales)

Membres du Conseil d'administration du CCAS :

- Présidente-Maire : Mme Nathalie BREEMEERSCH
- Vice-Présidente : Mme Brigitte LE MAIRE
- Mme Bernadette RIBERPRAY,
- Mme Christine DEPARROIS
- Mme Maryvonne MASSOT,
- M. Gilles DELAPORTE,
- M. Pierre GALLI,
- M. Michaël MARTIN,
- Mme Sandrine JOURDIN,

- Vous avez besoin d'aide ?
- Le CCAS accompagne les personnes en difficultés.
- Lieu d'accueil et d'écoute, il favorise l'autonomie et l'insertion sociale des personnes.

Permanence du CCAS

Il suffit de se faire connaître auprès du CCAS. L'accueil du CCAS se fait en mairie, sur RDV avec **Brigitte LE MAIRE**, adjointe à l'Action Sociale.

- Prendre rdv au secrétariat de la mairie
  Ou
- Prendre contact par mail : **mairie@commune-igoville.com**

Pour les personnes âgées, isolées et/ou en perte d'autonomie, qu'elle soit temporaire ou non

La livraison des repas à domicile

C'est l'association locale Présence Verte qui se charge de la fourniture et de la livraison des repas. Depuis 2018, ce service est proposé dans la commune. Les Igovillais qui font appel à ce service semblent toujours satisfaits, aussi bien par le choix des menus, que par le sérieux de « Présence Verte ».

Contact :
coordinateur local **02 32 23 42 90**

Logement

Pour accéder à un logement de la commune ou faire une demande de logement social, en partenariat avec trois bailleurs sociaux (Foyers Stéphanais, SECOMILE, EURE HABITAT), vous pouvez retirer l'imprimé CERFA « demande de logement social » au secrétariat de la mairie.
Ce document peut être rempli directement sur Internet :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Partenariat avec la Maison des Solidarités

Le conseil d'administration du CCAS a souhaité un partenariat avec la Maison des solidarités, structure déjà existante, afin de repérer et accompagner les personnes d'Igoville en difficultés financières.

Les membres du CCAS ont donc décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 à la Maison des Solidarités d'Alizay ; une collaboration entre le CCAS d'Igoville et la Maison des Solidarités, afin d'apporter une réponse aux besoins alimentaires des habitants en situation précaire.
Un colis alimentaire est distribué contenant des produits secs, frais et surgelés ainsi que des fruits et légumes de saison. Cette aide est gratuite.

Les bénéficiaires doivent fournir un justificatif de domicile et une attestation CAF pour étude de leurs droits. Une nouvelle étude de la situation est faite tous les six mois.

Contact : **07 61 62 59 99** le mardi matin et le jeudi après midi.
La Maison des Solidarité, 87B rue de l'Andelle, à Alizay.

Les bénévoles de la Maison des solidarités

Côté épicerie

Côté vestiaire

Nouveau : Attribution des aides sociales

Deux subventions sans conditions de ressources étaient adoptées chaque année en conseil municipal : pour le chauffage au bénéfice des personnes âgées de 65 ans et plus et pour les enfants scolarisés au collège de la 6ème à la 3ème.

Cependant, le Maire a été mise en garde sur cette pratique, contraire à la législation.
Selon le code des Collectivités Territoriales, les communes ne peuvent pas accorder des subventions à des personnes privées : (une aide financière prélevée sur un budget public est une subvention).
Il est interdit aux personnes publiques de consentir des libéralités au sens du droit civil (acte par lequel une personne procure à autrui ou s'engage à lui procurer un avantage sans contrepartie).
Accorder un avantage sélectif à un groupe de personnes est contraire à la Loi et peut exposer les décideurs à une condamnation pénale pour délit de favoritisme. En outre, en cas de contrôle, les bénéficiaires pourraient être contraints de rembourser les sommes acquises.

Par conséquent, pour sécuriser les bénéficiaires et la commune, le Conseil municipal lors de sa séance du 15 septembre 2022, a pris des dispositions pour se conformer au plus tôt aux textes en vigueur.
Le conseil municipal déterminé à agir au bénéfice de ses administrés, a souhaité s'appuyer sur l'action sociale.
Le conseil a donné mandat au CCAS, pour définir des modalités et des conditions d'attribution pour ces 2 aides, en conformité avec la réglementation de l'action sociale.

Un transfert d'enveloppe budgétaire complémentaire, pour abonder le budget du CCAS a donc été réalisé.

Lors de sa réunion du 19 Octobre, les membres du CCAS, dont le rôle est d'organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune et accompagner les personnes âgées,, ont pris acte de la décision du conseil municipal et ont décidé :

Attribution d'une aide chauffage sous conditions

Le CCAS d'Igoville délivrera, pour la période d'hiver 2022-2023, une aide au chauffage pour les personnes âgées habitants la commune.

Les conditions d'attribution :

- ➡ Avoir plus de 65 ans c'est à dire 65 ans révolus au 31 Décembre de l'année précédente,
- ➡ Résider à Igoville depuis plus d'un an
- ➡ Déposer en Mairie, le dossier complet **à partir du 15.11.2022 et avant le 15.01.2023**

Une seule aide par foyer sera attribuée, en une seule fois, en fonction de la situation familiale et fiscale suivante :

Barème en vigueur pour l'attribution d'une aide chauffage pour les séniors éligibles :

Personne seule						
Revenu imposable annuel			Revenu imposable mensuel			Aide
0 €	à	11 448 €	0 €	à	954 €	135 €
11 449 €	à	15 480 €	901 €	à	1 290 €	100 €
15 481 €	et	au-delà	1 291 €	et	au-delà	75 €

Couple						
Revenu imposable annuel			Revenu imposable mensuel			Aide
0 €	à	17 772 €	0 €	à	1 481 €	135 €
17 773 €	à	24 000 €	1 482 €	à	2 000 €	100 €
24 001 €	et	au-delà	2 001€	et	au-delà	75 €

Les justificatifs nécessaires à l'octroi de cette aide devront obligatoirement être transmis :
- Avis d'imposition 2022 pour les revenus 2021 / un justificatif de domicile ;
- Un formulaire de demande d'aide complété
- Un RIB

Si l'avis d'imposition n'est pas fourni, l'aide versée sera de 75 €.

Sans retour du formulaire de demande et du RIB, aucune aide ne sera attribuée.
Le RIB est indispensable pour le paiement par la trésorerie des Andelys.

La commission d'attribution se réunira en janvier 2023, afin d'arrêter la liste des bénéficiaires. Les premières aides seront versées fin janvier 2023.

Attribution d'une aide aux familles dont les enfants sont scolarisées au collège, sous conditions :

Le CCAS d'Igoville délivrera, pour la période scolaire 2022-2023, une aide aux familles dont les enfants sont scolarisés au collège.

C'est une aide financière pour les familles domiciliées à Igoville au jour de la rentrée dont un ou plusieurs enfants sont scolarisés au collège.
Les conditions d'attribution :

- Certificat de scolarité valide
- Les parents doivent résider à Igoville depuis plus d'un an
- Déposer en Mairie, le dossier complet **à partir du 15.11.2022 et avant le 15.01.2023**

Une aide sera attribuée par enfant scolarisé au collège, en une seule fois, en fonction de la situation familiale et fiscale suivante :

👉 Barème en vigueur pour l'attribution de l'aide aux familles dont les enfants sont scolarisés au collège en 2022-2023

Nombre d'enfant(s) à charge	Plafonds 2022	Aide	Aide au-delà des plafonds
1	27 219 €	70 €	45 €
2	32 663 €	70 €	45 €
3	39 196 €	70 €	45 €
Par enfant en plus	6 533 €	70 €	45 €

Les justificatifs nécessaires à l'octroi de cette aide devront obligatoirement être transmis :

- Avis d'imposition 2022 pour les revenus 2021 / un justificatif de domicile ;
- Un formulaire de demande d'aide complété
- Un certificat de scolarité de l'année 2022-2023 pour l'enfant concerné
- Un RIB

Pour les dossiers incomplets, si l'avis d'imposition n'est pas fourni, l'aide versée sera de 45 €.

Sans retour du formulaire de demande, du certificat de scolarité ou du RIB, aucune aide ne sera attribuée.

Le RIB est indispensable pour le paiement par la trésorerie des Andelys.

La commission d'attribution se réunira en janvier 2023, afin d'arrêter la liste des bénéficiaires. Les premières aides seront versées fin janvier 2023.

Accès à la page des formulaires à compléter et à transmettre en Mairie, **avant le 15.01.2023**

Les sites utiles

mesdroitssociaux.gouv.fr est un portail universel destiné à tous, que vous soyez en activité, ou à la retraite. Il vous permet de :

- Visualiser et comprendre vos droits et prestations
- Retrouver rapidement vos organismes de rattachement
- Simuler vos droits sociaux
- Réaliser vos démarches en ligne
- Consulter l'ensemble de vos ressources
- Découvrir les évènements de vie

Le site **Mes aides** vous permet de trouver des solutions afin d'avancer dans votre parcours vers l'emploi. Retrouvez dès à présent toutes les aides pour vous aider à vous déplacer. Vous pourrez ainsi peut-être financer votre permis de conduire, réparer, acheter ou louer un véhicule à moindre frais ou encore acheter un vélo électrique.

Les manifestations de fin d'année

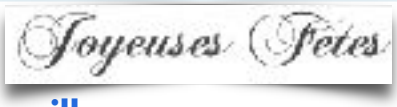

Carte cadeau pour nos enfants scolarisés à l'école d'Igoville

La Mairie offre une carte cadeau d'une valeur de 20 €, pour tous les enfants de 0 à 3 ans domiciliés à Igoville et les enfants scolarisés à l'école d'Igoville.

Pour les enfants de 0 à 3 ans, non scolarisés, inscrivez votre enfant en ligne avant le 30 Novembre.

Spectacle de magie pour les enfants *(sur inscription en ligne)*

La Mairie propose pour les enfants de l'école d'Igoville, un spectacle de magie, dans le restaurant scolaire. **Merci de vous inscrire au plus tard le 30.11.2022**

🔹 Les cartes seront remises aux enfants par le Père Noël :
Le **Vendredi 9 Décembre** à partir de **17h30.**
A 19h00 Le spectacle de magie.

2 films de Noël pour les enfants à la Médiathèque *(sur inscription en ligne)*

🔹 **Les Mercredis 07 & 14 Décembre 2022 :**
Un **film de noël** diffusé **pour** les petits de **5 à 10 ans** un **autre pour** les grands de **10 ans à 15 ans.**

EN SAVOIR **Page 08**

- **Inscription en ligne des enfants 0 à 3 ans, pour la carte cadeau**
- **Inscription des enfants pour toutes les festivités de fin d'année**

Avant le 30.11.2022

👉 Le colis de Noël 2022 pour les séniors *(Inscrivez-vous avant le 20.11.2022)*

Un colis de Noël est offert par la municipalité et le CCAS, en fin d'année, aux séniors résidents dans la commune depuis plus d'un an. Pour être éligible au colis en 2022, il faut être né en 1956 ou avant 1956.
Enfin, vous devez vous inscrire, si vous remplissez ces critères.
(formulaire en page 47)

🔹 Les Colis seront remis le **Samedi 10 et le Mercredi 14 décembre 2022** à la Mairie. Un moment de convivialité est prévu à cette occasion. (de 10h à 12h)

🔹 Une distribution est également prévue le **Samedi 17 Décembre 2022** pour les personnes qui ne peuvent se déplacer. (**Entre 9h et 13h**)

👉 Rendez-vous convivial de fin d'année *(Tout public sans inscription)*

🔹 **Vendredi 16 Décembre 2022 :** cocktail de Noël offert par la municipalité **à 19h** à l'espace des Associations, situé a**u 255 Rue de la Ravine.** On vous attend nombreux !

👉 Les Voeux du Maire

🔹 La cérémonie du voeux du Maire aura lieu le **Vendredi 6 Janvier 2023** à **19h à la Salle du Fort de Limaie**

👉 Ramassage des sapins après les fêtes

🔹 Comme l'année dernière, du **Mercredi 4 Janvier au Vendredi 13 Janvier 2023,** la Mairie vous propose le service de ramassage des sapins à l'issue des fêtes de fin d'année.

Action solidaire par le fleuriste «La Serre»

Le **fleuriste de la Serre** d'Igoville renouvelle son opération en faveur de l'**association «Rire d'enfants ». Alors venez nombreux :**

Adresse : 14 A rue de Lyons à Igoville

- Rencontrer le Père Noël présent à la boutique le **Samedi 3 Décembre**
- Participer **Samedi 10 Décembre** aux ateliers créatifs proposés par les bénévoles de l'association. Et surtout n'hésitez pas à soutenir leurs actions en faveur des enfants hospitalisés.

+ d'infos sur https://riresdenfants-rouen.fr/RE/accueil/

Les manifestations à venir pour 2023

Carnaval des enfants *(Sur inscription - ouverture des inscriptions sur 2023)*

- Le **Samedi 4 mars 2023** au Restaurant scolaire aura lieu le traditionnel Carnaval pour les enfants d'Igoville (sur inscription)

Chasse aux oeufs *(Sur inscription - ouverture des inscriptions sur 2023)*

- Le **Dimanche 9 avril 2023** au Parc des Loisirs
La chasse aux oeufs pour les enfants (sur inscription)

Retour sur les manifestions depuis juillet 2022

Fête des familles de juillet 2022

La 1ère fête des Familles organisée par la municipalité a rencontré un grand succès auprès des petits et des grands.
Le soleil était de la partie et a permis au plus grand nombre de profiter des extérieurs.
Toute la journée les enfants ont pu profiter des structures gonflables et des jeux mis à disposition gratuitement.
Les bénévoles du stand de maquillage ouvert initialement de 11h à 12h30, ont du faire des heures supplémentaires pour faire face à la demande.
De nombreux habitants sont venus avec leur pique-nique ou profiter du food truck pour se restaurer. Les frites fraiches ont fait un malheur !
Enfin, la journée s'est clôturée par le spectacle de la troupe Arti-Show

👉 Prochaine date pour Fête des familles 2023

🔷 Fort du succès de la 1ère édition, nous renouvelons la manifestation en 2023. Alors noter déjà le RDV :
Le **Dimanche 2 Juillet 2023** à la Salle du Fort de Limaie

👉 Pièce de théâtre du 9 juillet 2022

Après une période complexe liée à la crise sanitaire, sans animation, ni spectacle, la municipalité a décidé de reprendre sa programmation de pièces de théâtre. La troupe les Zig O Matic est revenue le samedi 9 Juillet, à Igoville pour présenter sa dernière comédie « L'amour sur un plateau » devant un public conquis et amusé.

👉 Retour sur le repas des Anciens, du 25 Septembre 2022

Le repas des aînés de la municipalité et du CCAS, s'est tenu le Dimanche 25 Septembre.
Cette journée a été l'occasion pour nos aînés venus nombreux, de se retrouver et de passer un agréable moment autour d'un bon repas, réalisé par les équipes de M & Mme MODARD.

Ce rendez-vous a permis aux uns et aux autres de se réunir dans une ambiance festive, conviviale et sympathique.

Notre doyenne et doyen du jour, Mme LEGRAND Odile et M. IZAAC Louis ont été célébrés.

L'animation musicale assurée par Jérémy, a bien évidemment contribué à l'ambiance festive.

Cette année, il faut saluer la présence d'un caricaturiste DJony qui a rencontré un vif succès.

Des nouveaux commerçants à Igoville

Depuis le 5 Septembre Marine SEIGNEURY a ouvert son cabinet d'Hypnothérapeute (Reiki; hypnose; médecine douce).

📍 45 rue de lyons, 27460 IGOVILLE

Pour prendre RDV, vous pouvez la contacter

par 📩 : marineseigneury@gmail.com

par 📞 : 07 78 79 42 42

Sur 💻 : https://www.marineseigneury-psychopraticienne.com

Soutenons le commerce d'Igoville

La Municipalité a maintenu sa page mise en ligne lors des confinements successifs. Cette page vous permet de suivre les activités des commerçants, dès lors qu'ils disposent d'une page Facebook.

L'éducation de vos enfants, une priorité pour la municipalité

En dehors des gros travaux engagés actuellement à l'école, la commune investit pour l'avenir de vos enfants.
Voici quelques éléments et une infographie pour vous permettre de comprendre le niveau d'intervention de la municipalité dans le quotidien de l'école, au bénéfice de nos enfants scolarisés à Igoville.

En matière d'enseignement primaire, les compétences déléguées par l'État aux collectivités (en l'occurrence la commune) concernent la construction et l'entretien des établissements scolaires publics, la gestion du personnel non enseignant et l'organisation de la restauration scolaire et des activités périscolaires (Ces 2 dernières compétences sont facultatives).

Cette année encore, l'équipe municipale a fait le choix de mettre à disposition un Agent territorial spécialisé dans les écoles maternelles (ATSEM) par classe ; alors que la seule obligation légale est "une ATSEM par école maternelle".

Ce personnel est essentiel pour aider les enseignants pour l'accueil, l'animation, l'hygiène des très jeunes enfants, ainsi que pour la préparation, la mise en état de propreté des locaux et du matériel utilisés par les enfants. Ces agents sont nommés par le maire, leur traitement est exclusivement à la charge de la collectivité : cela représente un investissement de 90 000€ par an pour le budget de la commune.

La commune a également doté les écoles d'une enveloppe de 50€ par enfant pour l'achat des fournitures scolaires : soit un investissement non-obligatoire de plus de 10 000€ pour la commune, mais surtout autant d'économies pour les parents.
Elle prend en charge le transport en cars pour la piscine, les activités de l'USEP (l'Union sportive de l'enseignement du premier degré) et donne une subvention au RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté).

L'augmentation du tarif cantine à 3,50€ correspond à l'augmentation du prix des repas face à l'augmentation des matières premières. La commune prend en charge l'intégralité des frais de personnel pour le service de restauration et l'accompagnement périscolaire.

En synthèse : L'engagement de la municipalité pour l'éducation de nos enfants

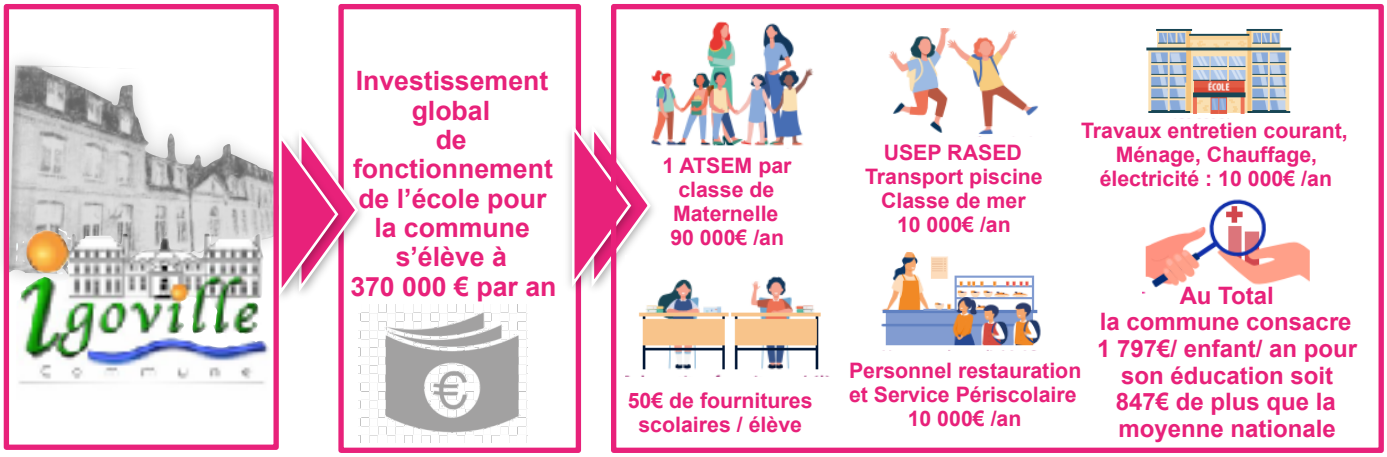

Le coût de fonctionnement médian d'un élève dans le primaire (public) s'élève à 950 € par an

Mot de la directrice de l'école d'Igoville

Cette année, l'école compte 9 classes pour 206 enfants. Elle accueille une nouvelle enseignante Mme Couvrat en CE1/CE2.

Pour les autres classes : Mme Ouine enseignante et directrice en petite et moyenne sections, Mme Geslin en moyenne section, Mme Duquesne en grande section, Mme Picard en CP, Mme Bouteiller en CP-CE1, Mme Lecoq en CE2 , M Camélo en CM1 et Mme Otto en CM2.

La rentrée s'est faite dans la joie et la bonne humeur. Les enfants étaient contents de reprendre le chemin de l'école et de retrouver leurs camarades.

Nous avons pu reprendre une vie d'école plus tranquille puisque pour l'instant le masque n'est plus obligatoire pour les enfants et le protocole est assoupli. Nous croisons les doigts.

Les projets de l'année sont variés : sorties, spectacles, interventions sportives, USEP, opéra, vote pour le prix des incorruptibles en maternelle, défis mathématiques….

L'année sera également sous le signe de travaux puisque la rénovation énergétique de l'école a commencé.

En fin d'année, nous espérons en fonction de la conjoncture pouvoir organiser quelque chose. Pour cela nous aurions besoin de lots Pensez à nous si vous avez des lots à donner.

Bonne année scolaire à tous,
scolaire à tous.

Lorène OUINE
Directrice des écoles d'Igoville

Cantine

- **N'oubliez pas le formulaire en ligne pour la cantine scolaire en cas de situation exceptionnelle**

Depuis 2016, les inscriptions se font pour l'année scolaire, en cas de besoin particulier, il est nécessaire de prévenir via ce formulaire la mairie **avant 9h30 la veille**, pour ajouter ou retirer un repas.
(***En cas d'absence le lundi, prévenir au plus tard le vendredi avant 9h30)***

👉 **Et retrouvez les menus sur cette même page internet**

Retour sur l'Accueil des vacances d'été sur le thème du cirque

Au début de l'été, nous avons fait des activités manuelles pour décorer notre salle.

Nous avons ensuite exposé toutes les superbes réalisations confectionnées par les enfants.

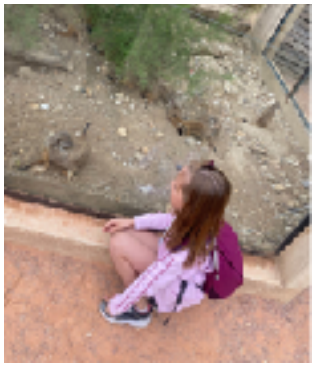

Malgré un été très chaud durant le mois de juillet, nous avons organisé une journée au Parc Biotropica. Nous sommes partis en prenant les transports en commun, les enfants ont adoré !!

Après une visite bien mouvementée le matin, nous avons fait une pause pique-nique. Pour ensuite finir la visite, avec une petite séance photo pour certains.

A la fin du mois de juillet, nous avons fait une veillée “Barbecue costumé”. Pendant cette veillée les enfants ont dansé, chanté et se sont amusés avec les monos.

Exploits et engagements d’Igovillais

Philippe LELEU

Des nouvelles de Philippe LELEU, habitant d’Igoville, bien connu pour avoir déjà réalisé des exploits en course à pied, avec notamment les 1.000 kilomètres, qu’il a parcourus en deux semaines pour faire le tour de la Normandie en Août 2021. Un hommage lui avait d’ailleurs été rendu en mairie. *(Bulletin de Mai 2022)*

Philippe Leleu a réalisé une fois encore une nouvelle performance.
Mi-septembre, le coureur est parti dans le sud de l’Italie, à Policoro où une épreuve de 6 jours l’attendait.
Du 14 septembre au 1er octobre 2022, grâce à sa bonne gestion de sa course, il a effectué plus de 463 km en 6 jours et a terminé à la 7ème place sur 13 participants.

Retrouvez le récit de sa course sur l’article de la Dépêche

Xavier MINEUR

Habitant d'Igoville, Xavier Mineur a parcouru une course en relais à pied et à vélo entre Arras et Paris. Au total, avec un groupe d’amis, il a parcouru en 2 jours, 240 kms. Les coureurs sont partis d’Arras le samedi matin et sont arrivés à Paris le Dimanche 21 Août à 23h. Cette action solidaire était mise en place en partenariat avec l'association « Vaincre la mucoviscidose », afin de récolter des fonds, via une cagnotte en ligne. Grâce à cette action, plus de 2 000 € ont été collectés au profit de cette association.

Retrouvez en vidéo de Run & bike Arras-Paris

Les citoyens de la Résidence des Tourelles

Sortie financée par l'opération de vente de brioches

Mardi 6 septembre 2022, tout le monde est prêt pour une belle journée à bord du Lutèce.
Tous les véhicules sont au complet et nous nous rendons sur les quais rive droite de Rouen, où nous attend le capitaine.
Il est 11 heures, les résidents et professionnels montent à bord du Lutèce, pour naviguer sur la Seine vers la Bouille.
Après 2 heures sur la Seine, nous faisons escale pour un pique-nique gigantesque sur le terrain de foot à la Bouille.
Chacun trouve une occupation méridienne, jeux de ballon, balade, sieste sur la pelouse.
15 heures, c'est l'heure de revenir vers Rouen où nous débarquons avec le sourire.

Plus de 80 personnes ont pu profiter de cette belle journée à bord du Lutèce sous les synonymes de plaisir, convivialité, solidarité, partage…
C'est grâce au financement de l'Opération Brioche que l'ensemble de la Résidence des Tourelles a vécu ce beau moment.
Les résidents, les professionnels tiennent à vous remercier pour votre aide et la confiance accordée à ce projet.

Festival de la rentrée

Les habitants de la résidence les tourelles ont pu accueillir **le Samedi 17 Septembre 2022** les amis, les voisins et bien d'autres personnes pour un moment festif. Cette journée a permis de faire visiter les locaux avec les animations, les expositions, de partager dans la bonne humeur quelques gourmandises et boissons.
Le soleil, la musique ont facilité la rencontre en toute courtoisie.

Chacun tient à remercier les partenaires pour leur présence et le prêt de matériel.

Dates à retenir

La Résidence des Tourelles
52 rue du 8 mai 1945 à Igoville.

Marché de Noël à Pitres le Samedi 3 ou Dimanche 4 Décembre
(date à confirmer)
Vente des préparations faite par les résidents.

Du verre au don, l'édition 2022 du « Tri Solidaire » pour les résidents des Tourelles

seine eure agglo

Résidence «Les Tourelles» à Igoville
Foyer de vie pour adultes
en situation de handicap

- Le geste solidaire -

Trions le VERRE pour soutenir une association locale :

Adapei 27 à Igoville

Aujourd'hui, seuls 6 Français sur 10 trient les emballages en verre de manière systématique alors qu'ils se recyclent parfaitement et à l'infini. C'est pour cela que l'Agglo Seine-Eure renouvelle son opération « tri solidaire » et apporte son soutien à une nouvelle association locale en reversant une partie des recettes liées à la collecte du verre. **En 2022, la collectivité accompagne la Résidence Les Tourelles (Igoville), gérée par l'association Adapei 27.**

Chaque tonne de verre collectée permettra de reverser **1 € au profit de la structure Igovillaise**.

Fermeture de la déchèterie d'Alizay

Comment faire pendant la fermeture de la déchèterie d'Alizay, pour travaux :

seine eure agglo

FERMETURE DE LA DÉCHÈTERIE
d'Alizay pour modernisation
du 11 avril 2022 à mars 2023

Accès à la page gestion des déchets

Toutes les autres déchèteries du territoire sont ouvertes.
Les plus proches sont :

	PONT-DE-L'ARCHE		VAL-DE-REUIL	
LUNDI	9h - 11h45	14h - 17h45	-	-
MARDI	9h - 11h45	-	-	14h - 17h45
MERCREDI	9h - 11h45	14h - 17h45	9h - 11h45	14h - 17h45
JEUDI	9h - 11h45	-	-	14h - 17h45
VENDREDI	9h - 11h45	14h - 17h45	-	14h - 17h45
SAMEDI	9h - 11h45	14h - 17h45	9h - 11h45	14h - 17h45

IMPORTANT : Les **dépôts sauvages sont interdits**, punis par la loi et passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.

+ d'informations : [illegible] ou agglo-seine-eure.fr

Actualités des associations d'Igoville

Des bénévoles dont le seul engagement, est de servir la population.

Palette Igovillaise

Depuis la reprise des cours en septembre, trois nouvelles adhérentes nous ont rejoints, bienvenue à elles, deux autres sont attendues en Novembre, cela compense le départ de certains membres qui ne peuvent plus venir.
Vous souhaitez exprimer vos talents ou apprendre le dessin ou la peinture, Anne Claire est présente pour vous expliquer les différentes techniques du dessin et de la peinture.

N'hésitez pas à venir nous voir, si besoin essayer (2 cours gratuits)

Le club va participer à l'exposition de Martot le week-end 14 et 15 Janvier 2023

Nous vous donnons rendez vous tous les Mercredis à la maison des associations 155 rue de la Ravine de 17h à 19h

N'hésitez pas à nous contacter
au 02 35 23 17 65
Président **BRAULT Daniel**

Le jour des cours :

Le Mercredi de 17h à 19h :
Dans la salle à proximité
du Mini réseau - 255 Rue de la ravine

👉 Club Igoville à Venir (C.I.A.V.)

Nous avons enfin un nouveau logo ! Le C.I.A.V. sera désormais reconnaissable par tous.
Nous rappelons que les jeux du mardi ont lieu le 2ème et 4ème mardi du mois, salle des associations, rue de la ravine, près du mini-réseau. Il n'est jamais trop tard pour s'inscrire.

Le 21 juin 2022, nous avons visité le musée de l'école d'Amfreville la Mivoie...que de souvenirs... En attendant l'heure du déjeuner, petite visite de la basilique de Bonsecours. Ensuite nous avons été accueillis au restaurant "la basilique" où nous avons passé un bon moment devant un bon repas. L'après-midi c'est le musée de la batellerie qui nous a ouvert ses portes. Nos aînés ont été ravis de cette sortie et ont posé de nombreuses questions à nos différents interlocuteurs.

Le 6 septembre 2022, nous nous sommes encore cette année déplacés pour admirer les illuminations de la cathédrale de Rouen. Bonne soirée bien sympathique où chacun en a pris plein les yeux.

Le 5 novembre 2022, le casino de Forges les Eaux nous a offert un spectacle de magie après un bon repas dans un cadre magnifique. La formule comprenait aussi un passage aux machines à sous. Des joies, des rires, super soirée !

Afin d'éviter les frais et ne pas laisser les personnes non véhiculées de côté, toutes nos sorties se sont faîtes en co-voiturage.

Nos projets à venir :

🔷 **Mardi 31 Janvier 2023** : l'assemblée générale se déroulera ce mardi et à cette occasion vous pourrez renouveler vos adhésions et vous pourrez parrainer vos amis. L'adhésion à l'année est de 25€.

🔷 **Samedi 11 Mars 2023** : notre club organise son loto annuel, venez nombreux de très beaux lots à gagner.

🔷 **Mardi 23 Mai 2023** : un grand pique-nique sera organisé le midi, nous vous communiquerons les modalités fin mars.

🔷 **Juin 2023** : nous travaillons sur un projet de balade sur la Seine au moment de l'armada qui se déroulera du 08 au 18 juin 2023.

🔷 **Décembre 2023** : A la demande de beaucoup de nos adhérents, nous envisageons de reproduire la sortie à La Michaudière ainsi que "les villages illuminés de l'Orne"

Président : **FRANSISCO José**

📞 **06 18 69 12 89**

Secrétaire : **DEPARROIS Christine**

📞 **06 89 66 84 37**

Les jours de rendez-vous

Le 2ème & 4ème Mardi du Mois :
Dans la salle à proximité
du Mini réseau - 255 Rue de la ravine

👉 Football Club d'Igoville (F.C.I.)

Amis du ballon rond et sportifs,
Nous voila repartis pour une nouvelle saison qui est déjà bien entamée depuis le mois de septembre.

Comme je vous l'avais précisé dans le dernier bulletin, quelques changements ont été apportés a nos infrastructures.
Le changement des 4 petits buts sur le grand terrain, le remplacement des bancs de touche et un système de repliage des filets sur les grands buts.
Je tiens à remercier par ailleurs la commune, nos sponsors qui nous ont permis de bénéficier de ce matériel et l'ensemble des bénévoles pour la mise en place.
Nous repartons en ce début d'année avec un effectif qui n'a pas beaucoup changé.

- ⚽ Une équipe U7
- ⚽ Une équipe U9
- ⚽ Une équipe U18
- ⚽ Une équipe Sénior
- ⚽ Une équipe Vétérans

A savoir qu'il n'est pas impossible que d'autres équipes jeunes se mettent en place dans la saison.

En terme d'investissement notre priorité reste le roulage des terrains et l'achat d'un but amovible pour faciliter les entrainements.

🔹 En ce qui concerne nos animations pour cette année, nous espérons pouvoir vous proposer un repas dansant le **Samedi 19 Novembre 2022**, qui sera réalisable que si les réservations sont nombreuses.

🔹 Nous vous proposerons aussi notre traditionnel LOTO, **le week end du 8 et 9 avril 2023** et notre tournoi jeunes et moins jeunes aura lieu le **week end du 24 et 25 juin 2023**.

Notre volonté reste inchangée, faire perdurer notre club ,tant sur le plan humain que financier.

Nos bénévoles vous accueillent dans nos catégories.

Venez vivre votre passion du football dans un esprit familial et convivial avec nos joueurs, bénévoles et dirigeants.

⚽ **Jeunes U7/U9/U18**

Renseignements **Jimmy DENIS** 📞 **06 44 81 75 74**

⚽ **Séniors**

Responsables **Antoine ESCARBASSIERE** 📞 **06 99 33 02 17**

Guillaume LEFRANÇOIS 📞 **06 03 47 32 40**

⚽ **Vétérans**

Responsables **Patrick BOUDIN** 📞 **06 03 20 82 44**

Cédric LEBAS 📞 **07 70 11 66 91**

Pour conclure, je souhaite remercier les membres du bureau, les parents bénévoles, la commune d'Igoville et nos sponsors pour leur soutien humain et financier.

Je remercie aussi l'ensemble de nos joueurs dont l'enthousiasme et l'esprit sont le moteur de notre sport.

Merci à vous tous pour votre présence pour et autour du FCI .

Le président du FCI :
LEFRANÇOIS Guillaume

👉 L'Association Sportive et Culturelle d'Igoville

Après la démission de M. Morainville le 31 août 2022, nous nous sommes retrouvés devant un choix difficile. 2 options s'offraient à nous :

- Pas de volontaires pour reprendre le bureau de l'association et toutes les sections sont fermées. L'ASCI est dissoute.
- Les personnes de l'ancien bureau acceptent de prendre de nouvelles responsabilités et nos sections pourront fonctionner. L'ASCI perdure.

Françoise Brault, Christine Thomas, et Martine Mary, membres du bureau précédent, avons décidé de nous investir par respect pour les adhérents qui nous suivent, certaines depuis plus de 30 ans.

A la suite d'une rencontre avec les élus de la commune, la Municipalité nous a conseillé de créer une association collégiale.

Une association collégiale est une association ne comportant pas de dirigeants. Tous les membres sont à égalité. L'association collégiale permet un groupement de personnes égalitaires et responsables. Il n'y a pas de lien hiérarchique. Cela implique une confiance mutuelle, le respect des initiatives des autres, l'accord d'une autonomie avec une marge de manœuvre limitée et une tolérance pour les faux pas.

Cette nouvelle structure a donc été validée par les adhérents présents lors de l'Assemblée générale du 27 Septembre et les membres de cette nouvelle instance ont affiché leur volonté de travailler en équipe et dans une totale transparence.

Mesdames, Renée Maugé, Claudine Dopchie, Nadia Harel et Monsieur Daniel Brault nous ont rejoint dans cette association collégiale, qui comporte maintenant 7 membres.

C'est donc sereinement que les différentes activités ont pu reprendre à la rentrée de septembre et vous avez été nombreux à vous mobiliser et à vous inscrire dans les différentes sections.

Merci !

Le Lundi

De **19h à 20h** vous pouvez retrouver Samuel pour un cours de gym d'entretien suivi de 30mn de stretching si vous le désirez. Rendez- vous à la salle du Fort de Limaie

Le Mardi 3 activités :

De 17h à 18h Gym Senior avec Sylvie

De 18h à 20h Anglais. Jeannette Panel vous aidera à retrouver et mémoriser les bases de la langue ou si vous le préférez vous guidera dans une conversation. Les cours reprennent le 8 Novembre.

De 19h30 à 20h15 . 45 minutes de LIA. Du cardio sous forme d'une danse sportive pour se dépenser , s'amuser et brûler des calories

Le Mercredi

De 18h30 à 20h30 Sophrologie ou /et avec Danielle. La gentillesse et la bienveillance de Danielle est reconnue de tous. Elle nous aide à gérer notre stress, à vivre mieux les épreuves du quotidien. Un vrai moment de détente et de bien-être.

Le Jeudi

De 18h à 21h
Country avec Agnès qui vous attend dans une ambiance de fête au son du banjo

Le Vendredi

De 17h à 19h45 trois cours de Modern'jazz. Patricia professeur de danse et chorégraphe accueille les enfants de 4 à 12 ans.
Le 11 juin 2022, à la Salle du Fort de Limaie, un spectacle de qualité a clôturé la saison 2021-2022

Sans oublier

Le **groupe running** qui vous attend
tous les Mardis et Jeudis à 18 h sur le parking de la mairie.

Pour le club photo, Daniel est à votre disposition

Venez nous rejoindre. Venez vous distraire. Venez prendre soin de vous.

Besoin de plus d'informations. Contactez

- **Françoise BRAULT** 06 31 91 53 21
- **Martine MARY** 02 35 23 02 63

Accès à la page de l'Association

La Pétanque Igovillaise

Depuis sa création en 2016, la Pétanque Igovillaise mène régulièrement des actions avec ses membres auprès des habitants d'Igoville et son entourage.

C'est dans cette optique que l'association organise, depuis quelques années, une foire à tout et sa soirée annuelle pour les membres de notre association.

Elle organise occasionnellement des sorties au cours de l'année pour les adhérents et famille/amis : journée pêche...

Nous vous invitons à nous retrouver pour 2023 :

- **En juin 2023** (sous réserve) : Foire à tout qui sera organisée au Parc des Loisirs d'Igoville
- **En octobre 2023** (date à définir) : Soirée annuelle de l'Association à la Salle du Fort d'Igoville.

Pour ceux qui souhaitent venir jouer à la pétanque, l'association se réunie tous les lundis et vendredis de 15h30 à 18h30 au Parc des Loisirs d'Igoville.

L'inscription annuelle est de 25 € par personne.

Accès à la page de l'Association

Les jours de rendez-vous

- **Le lundi de 15h à 18h30**
Au Parc des Loisirs
- **Le vendredi de 15h à 18h30**
Au Parc des Loisirs

Bureau

Président :
M. DOVIN Dominique

Secrétaire : **Mme LANDREAU Christelle**
Trésorier : **M. BOVE Noël**
Vice Trésorier : **Mme HELLOT Nicole**

Le Mini Réseau

Ce réseau miniature se **visite gratuitement le mercredi et le samedi** et se situe au **255 Rue de la Ravine, 27460 Igoville**
L' installation de modélisme ferroviaire demeure ouverte au public toute l'année.

Accès à la page de l'Association

Les jours d'ouverture

Les Mercredis et Samedis non fériés
De 14h à 17h30
Entrée libre

👉 Le Cavalier d'Igoville Club d'Echecs

Le club a le plaisir de vous accueillir les Samedis après-midi :
Apprentissage et perfectionnement au jeu d'échecs de 14h à 18h dans la salle mutualisée à côté du Mini réseau.

Adhésion au club d'Échec = 40 euros
Forfait famille possible, tarifs dégressifs
économie de 5€ par enfant.
Coût de la licence A OU B en fonction de l âge.
Aucune activité pendant les vacances scolaires.

Accès à la page de l'Association

Organisation du tournoi le samedi 4 mars 2023
En partie rapide 12 minutes + 2 secondes par coup

Inscription 12€ adulte 8€ enfant
Pour personne en situation de chômage 8€ sur justificatif
Prix en fonction du nombre d'inscrits
Ouvert à toutes personnes pouvant pratiquer les échecs
Possibilité de prendre une licence sur place sans inscription au club.

Bureau

Président : **Mme ANGELE Sabrina**
Secrétaire : **M. TROPPEE Kevin**
Trésorier : **M. QUEVAUVVILIERS**

Les horaires :

Les samedis :
De 14h à 18h dans la salle à proximité du Mini réseau - 255 Rue de la ravine
Aucune activité pendant les vacances scolaires.

👉 L'association des P'tits Loups

L'association les P'tits Loups d'Igoville œuvre pour la réalisation de manifestations en collaboration avec les enseignants (vente de livres, brioches, tombola, collecte de papiers...) dont les bénéfices servent exclusivement au financement d'activités pédagogiques, sportives ou culturelles pour les enfants des écoles maternelle et élémentaire de la commune d'Igoville.

Les opérations 2021-2022 ont connu un succès variable.

La Vente de livres à 1 euro en décembre 2021, n'a pas permis de dégager de bénéfice.
L'opération PAPREC : Le tonnage collecté n'a pas été suffisant pour que la benne soit profitable.

La vente de gâteaux en février 2022 et **la tombola de juin 2022** ont par contre permis de dégager un bénéfice.

L'ensemble de ces opérations et la mobilisation des parents ont permis de **faire un don de 1874€** à la coopérative scolaire **pour contribuer au financement des projets de l'école :**

- Spectacle des trois chardons **pour les Maternelles**
- Opéra Rigolleto **pour les CM1 et CM2**
- Spectacle The Kid p**our les CP, CE1 et CE2**
- Exposition l'Atrium de Rouen p**our CM1 et CM2**
- Musée de l'éducation de Rouen **pour les CE2**

Le bureau vient de changer et nous comptons désormais de nouvelles membres
Madame LEFEVRE Annaig et Madame SIMON Amandine ont intégré l'association
Le nouveau bureau est désormais composé de :
Présidente : **Mme LEFEVRE Michèle**
Trésorière : **Mme LEFEVRE Annaig**
Secrétaire : **Mme SIMON Amandine**

Nos Projets pour l'année 2022/2023 :
Actions proposées :

- **Vente de chocolats prévue pour novembre/décembre 2022**
- **Vente de gâteaux prévue pour février/mars 2023**
- **Tombola prévue pour Mai/juin 2023**

D'autres actions sont en réflexion.

Mme LEFEVRE Michèle
Présidente de l'ALPI

alpli_igoville@yahoo.fr

Accès à la page de l'Association

👉 Vie paroissiale

Pour Igoville, les cours d'instruction religieuse ont lieu à Pîtres et Romilly sur Andelle.

Il sont accueillis dans la salle paroissiale, des 2 communes.

Pour contacter la référente :
Madame LACAILLE :
10 rue des Saules Igoville.
02 35 23 11 77 **07 50 81 22 91**
En son absence merci de laisser un message avec vos coordonnées pour être rappelé

Accès à la page

AGENDA
A noter

🔹 La prochaine messe à Igoville
Samedi 10 Décembre à 18h00

👉 Union Nationale des Anciens Combattants

À VENIR BIENTÔT!

Vendredi 11 Novembre 2022 à 9h20
Cérémonie commémoration de l'armistice
Guerre 14-18

- **Regroupement devant la Mairie à 9h20**
- Défilé
- Manifestation aux monuments aux morts
- Dépôt de gerbes

👉 *Pot du souvenir offert*
par la municipalité à la Mairie

Les dons ainsi récoltés contribuent à financer l'action sociale et les opérations de transmission de la mémoire, mises en œuvre par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG). L'œuvre Nationale du Bleuet de France agit notamment en faveur des combattants d'hier et d'aujourd'hui, de leurs veuves, des blessés de guerre, des pupilles de la Nation et des victimes d'actes de terrorisme.

Le bel Elbeuf, un drap normand : source (Paris Normandie - Mercredi 27 Février 2019)

Chronique. Chaque mercredi, l'historienne Agathe Poirot-Bourdain revisite le passé de Rouen et de son agglomération. " Elbeuf est l'une des plus anciennes cites drapière. Elle fut très renommée et mérita sa réputation. Longtemps, on ne fut guère mieux vêtu qu'avec les draps d'Elbeuf », lit-on en 1785 dans " L'encyclopédie ». Cité artisanale dynamique, Elbeuf affirma pendant des siècles sa vocation lainière en France et ailleurs

Dès la fin du Moyen Âge, la Normandie est remarquée comme une importante région drapière avec une orientation haut de gamme. Premiers fournisseur de laine, les troupeaux cauchois ne suffisent bientôt plus pour répondre à l'essor de la production, obligeant ainsi les Normands à traverser la Manche. C'est à la fin du XVème siècle qu'Elbeuf est, pour la première fois, citée dans des documents officiels, avec le contrat d'apprentissage en tant que drapier d'un nommé Berthault Dupuis. En 1514, offert par la corporation des tisserands ; le vitrail des drapiers de l'église Saint-Étienne atteste de l'émergence de la profession et de sa réglementation. Les artisans s'installent le long des rives du Puchot, la tradition accordant volontiers au cours d'eau des vertus pour le lavage de la laine. En laine cardée épaisse, de couleur sombre, les étoffes jusqu'au XVIIème sont utilisées pour des vêtements ordinaires. L'arrivée de familles protestantes comme les Lemonnier amène un nouveau savoir-faire, à la hollandaise, permettant des tissus plus fins.

Des noms commencent à s'imposer dans le milieu drapier, futurs acteurs d'une activité lucrative. Une caste naît avec une endogamie révélatrice. Le contrat d'apprentissage coûte cher et la profession se ferme vite, n'autorisant l'accès qu'aux fils de maîtres ou aux chanceux épousant leurs filles. La vocation lainière d'Elbeuf prend sa pleine mesure lorsque Colbert décide, en 1667, d'y créer une manufacture royale. Encadrée par des règlements corporatifs très stricts, la manufacture produit un drap aux normes bien définies, avec de réelles exigences de qualité. Nicolas Lemonnier affirme ses compétences avec le drap Monnier, en laine d'Espagne, façon hollandaise. Avec une autre famille protestante, les Lecointe, les Lemonnier monopolisent une grande part de la fabrication. Jalousie, révocation de l'Édit de Nantes contraignent les protestants à l'émigration. Si en 1685, 41 drapiers elbeuviens sont recensés, en 1693, le nombre baisse légèrement pour passer à 37 fabricants. Impression et finition jusqu'à la Révolution sont réalisées en ville, mais le filage et le tissage sont alors effectués à domicile dans les campagnes environnantes. En 1785, le drap, couramment nommé bel elbeuf, fait vivre 20 000 personnes. Les lieux de production, localisés essentiellement sur les paroisses, St Jean et St-Étienne, sont intégrés au tissu urbain. La pérennité de l'activité tient à la qualité et à l'ingéniosité des entrepreneurs locaux. Suite à la guerre de 1870 et à l'annexion de l'Alsace-Lorraine, l'arrivée de filateurs de l'Est exilés ouvre une nouvelle ère. Cette main-d'œuvre improbable apporte des techniques plus modernes. L'heure des Blin, des Herzog, des Bloch et des Fraenckel a sonné. Le drap d'Elbeuf se tourne vers la haute couture. Ville aux cent cheminées, sa prospérité connait un formidable élan jusqu'aux années cinquante, où les fibres synthétiques s'emparent du marché textile français.

AGATHE POIROT-B0URDAIN

Igoville, retour sur la cérémonie du 8 mai 2022.

La levée du protocole sanitaire nous a permis d'organiser le devoir de cérémonie dans les trois communes, regroupés devant la mairie. En cortège, nous rejoignons le monument aux morts situé devant l'église pour respecter le devoir de mémoire.

Dépôt de gerbe, appel aux morts, minute de silence, discours de Madame le Maire.

La Marseillaise a cappella avant de nous rediriger vers le poilu place des anciens combattants pour respecter l'hommage à tous les anciens combattants. Après la marseillaise, nous rejoignons la salle de la mairie pour le vin d'honneur offert par la municipalité.

Une remise de décoration pour honorer nos portes drapeaux.

👉 Remise de **diplôme et médaille** à notre jeune **DUCHESNE Andreï.**

👉 Remise de **diplôme de 20 ans et médaille** à notre doyen **LACAILLE Norbert** toujours présent à toutes les cérémonies merci de ton courage
Et de représenter notre association UNC.

Claude BOURGEAUX
Président de l'UNC

Les Insolites de Monsieur BOURGEAUX

Un passage des Sénégalais à Igoville : Mais pourquoi ?

Passage piéton entre la rue du Huit Mai et la rue des Platanes,

Des hommes sont en effet venus combattre l'ennemi nazi dans l'hexagone durant la deuxième guerre mondiale, mais l'histoire de certains d'entre eux est intimement liée avec celle de notre village.

Les précieuses archives de M. BOURGEAUX vont nous permettre de comprendre précisément pourquoi.

Claude BOURGEAUX

Histoire des Tirailleurs Sénégalais et leurs implications dans les différents conflits

Le 21 juillet 1857, l'empereur Napoléon III signait un décret portant création d'un bataillon de tirailleurs sénégalais. Très vite, ce recrutement s'amplifia mais, quelle que fût l'origine ethnique de ces soldats issus de 17 pays de l'Afrique noire française, leurs unités conservèrent l'appellation de « Tirailleurs sénégalais ». Leur courage et leur fidélité furent tels que l'imagerie populaire les baptisa bientôt du surnom de « force noire ».

Les tirailleurs sénégalais ont joué un rôle actif dans la défense ou la reconquête du territoire national lors des deux conflits mondiaux.

Entre 1914 et 1918, sur les 161 250 tirailleurs recrutés, 134 000 interviennent sur différents théâtres d'opération, notamment aux Dardanelles et sur le front de France, à Verdun ou sur la Somme (1916), tandis que d 'autres servent outre-mer comme troupes de souveraineté. Durant la Seconde Guerre mondiale, le nombre de tirailleurs sénégalais mobilisés est estimé à 179 000 hommes. Ils participent aussi bien à la bataille de France, en 1940, qu'à l'ensemble des combats menés par la France libre, intervenant notamment au Gabon (1940), à Bir Hakeim (1942), ou encore débarquant en Provence avec la première armée (1944).
Les tirailleurs interviennent également lors des deux grands conflits de décolonisation, en Indochine (1945-1954) et en Algérie (1954-1962).

Episode tragique le 9 Juin 1940 à Igoville

M Michel DELAPORTE de St-Pierre-Les-Elbeuf et Maurice OZANNE, garde-champêtre des Authieux-Port-Saint-Ouen se retrouvent, après des dizaines d'années, à Igoville où ils habitaient tous deux, à une dizaine de mètres l'un de l'autre.
Ce 9 Juin 1940, la colonne allemande arrivait aux Authieux et à Igoville, pour se diriger vers Pont-de-l'Arche, Elbeuf et Oissel afin de traverser la Seine en évitant Rouen et sa défense au niveau des ponts.
Mes deux témoins ont alors, à l'époque, respectivement, 10 et 15 ans. Devant leur maison et sur la nationale qui à l'époque, rentrait dans Igoville même, des tirailleurs sénégalais sont postés. Des Corses servent un canon de 47mm, des tirailleurs sont planqués dans des tranchées qui permettent l'écoulement de l'eau lors des orages, sur le bord de la route. Nous ne sommes pas loin du pontceau qui passait et qui passe encore sous la nationale et permettait d'évacuer l'eau des orages.
Nos deux jeunes sont sans doute couchés. Il est près de minuit, le 9 Juin.
C'est le jour de la communion à Igoville, communion de Michel. Mais le combat va commencer. De nombreux réfugiés sont sur les routes, dans un désordre indescriptible pour passer sur la rive gauche de la Seine, par le pont de Pont-de-l'Arche.
Les Corses voient à une cinquantaine de mètres le char allemand. L'objectif est atteint, le char est immobilisé. Trois allemands sortent du tank et sont touchés par le fusil mitrailleur d'un tirailleur sénégalais. Ils seront enterrés près de leur char et leur tombe ne sera relevée que deux ans plus tard et les corps emmenés à St-André-de-l'Eure.
Deux autres allemands sortent du tank et réussissent à progresser en tuant le serveur du fusil-mitrailleur.
Sept sénégalais seront tués dans le combat, sept autres seront faits prisonniers. Mais les Allemands n'aiment pas les Noirs. Bien que les soldats se font fait prisonniers, les Allemands vont les tuer d'une balle dans la tête et ensuite les égorger. Six étaient dans le poulailler de Mme BENARD qui deviendra plus tard la forge HAMELOT.
Les Allemands ont fait monter un soldat noir sur une chaise, devant le monument aux morts, il y est resté de sept heures à vingt heures et ils l'ont tué à bout portant. Les gens assistent à la scène.
Des sentinelles allemandes montent la garde près du cadavre d'un officier allemand, à la porte du café.

Les lieux n'ont guère changé depuis plus de 50 ans. Maurice est réquisitionné par les Allemands pour enterrer les morts. Pour les Sénégalais, morts aussi, la tombe sera une fosse commune. Quatorze cadavres à pleurer. Le trou n'est pas assez grand. Maurice jettera de la terre sur les corps avec l'aide de M. DELAPORTE père et de M. QUENOR. Tous trois enterrent des chevaux de la ferme Blondel aux Authieux que l'on verse dans un ravin et que l'on recouvre de terre.

L'enfant Michel DELAPORTE, le jeune Maurice OZANNE se souviennent parfaitement de ces moments tragiques, en revenant sur les lieux.

Les ponts de Pont-de-l'Arche, d'Elbeuf et de Oissel, dans cette nuit de juin mouvementée sautèrent au nez des Allemands dont la progression fut quelque peu ralentie.

Le 10 Novembre 1940

Le 10 Novembre 1940, la Municipalité d'IGOVILLE, dont Monsieur SANDRET était alors le Maire, pouvait procéder à un premier regroupement des tombes dans un terrain dont la situation trop discrète ne correspondait pas à ses désirs, mais qui avait été imposée par l'autorité militaire.
Les années passèrent. De la route, les automobilistes jetaient un coup d'œil blasé sur ces tombes sans grandeur, accotées contre le mur d'une grange, que quelques fils de fer séparaient d'un troupeau de vaches indifférent. Plus le temps passait, plus les gens d'IGOVILLE sentaient s'affermir en eux un sentiment de solidarité avec leurs morts, avec leurs noirs, avec leurs frères lointains qu'ils n'avaient jamais connus vivants.
Toujours les modestes tombes restèrent propres, rarement dépourvues de fleurs, jamais oubliées au cours d'anciennes cérémonies du Souvenir.

Photo du cimetière de l'époque, (fleuri régulièrement par les enfants de l'école. 35 soldats y étaient inhumés

IGOVILLE

EN MÉMOIRE DES SÉNÉGALAIS DE 1940...

PARIS NORMANDIE édition du 07 Mai 1957

Hommage à ceux qui moururent là à des milliers de kilomètres de chez eux, corps orphelins que la petite commune d'Igoville a adoptés comme ses propres fils.

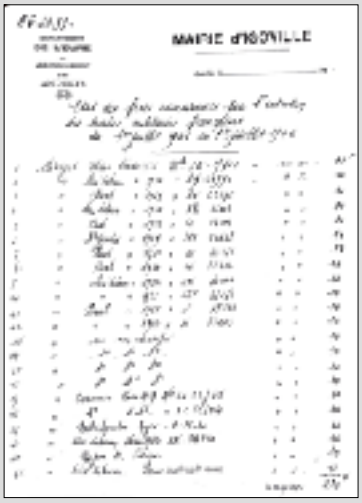

MAIRIE d'IGOVILLE

Etats établis par le Maire André SANDRET, relatif aux **frais occasionnés par l'entretien des tombes militaires françaises** du 01 juillet 1941 au 01 juillet 1942 : **total 470 francs**

Exhumation des corps des soldats et transfert dans la nécropole de de CAMBRONNE-LES-RIBECOURT

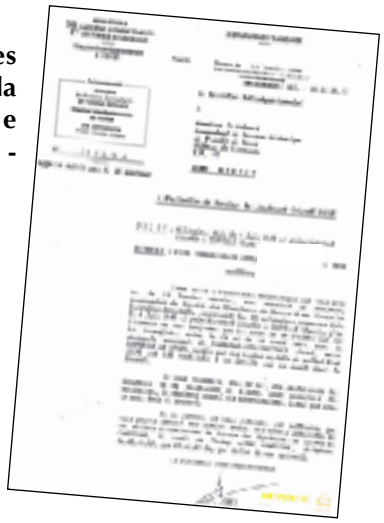

Une somme de 21 000 Francs pour l'exhumation des militaires est votée par le conseil municipal qui sera remboursée par le Ministère des Anciens Combattants.

Entre le 24 et 30 Avril 1958, les restes glorieux de ces 34 héros ont été transférés dans la nécropole nationale de CAMBRONNE-LES-RIBECOURT (Oise), entre COMPIEGNE et NOYON, tandis que les restes mortels du Soldat René LEBAS ont été restitués à sa famille, qui en avait fait la demande.

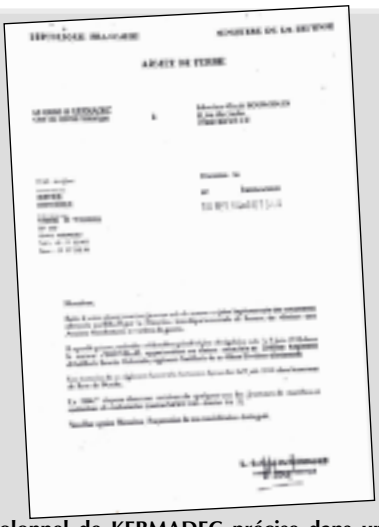

Le Colonnel de KERMADEC précise dans une lettre du 18.02.94 adressée à M. BOURGEAUX

« une partie des soldats français d'origine sénégalaise tués le 9 juin 1940 dans le secteur d'IGOVILLE, appartenaient ou étaient rattachés au 208ème Régiment d'Artillerie Lourde Coloniale, régiment d'artillerie de la 40ème Division d'Infanterie.

Les batteries de ce régiment furent très fortement éprouvées le 9 juin 1940 dans le secteur de Pont-de-l'Arche. »

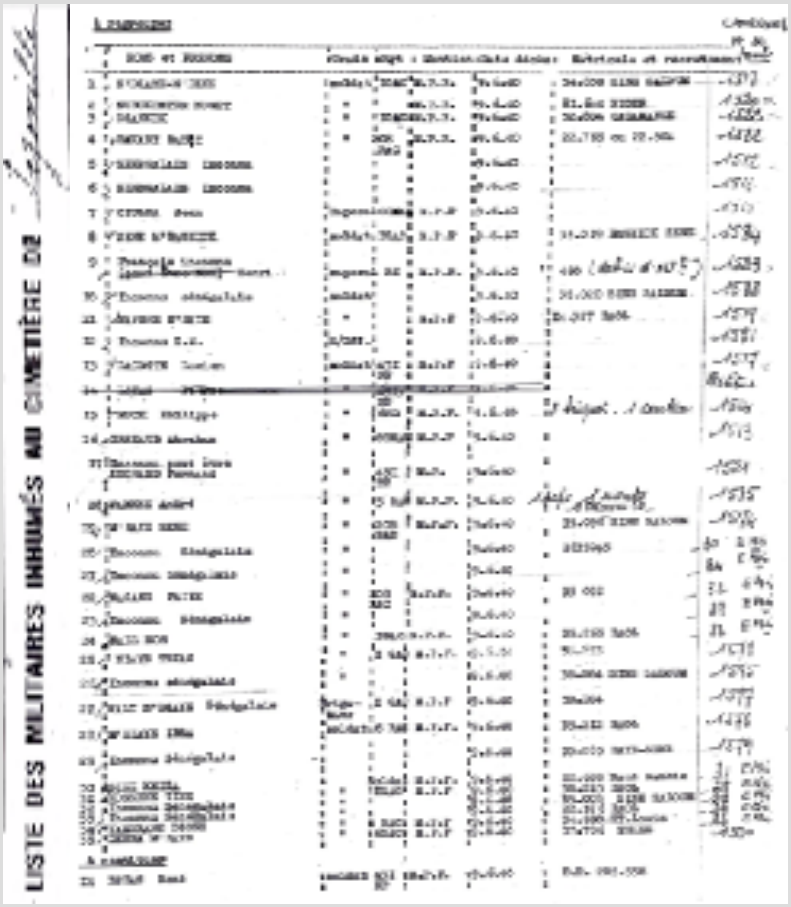

Numéro 19 - **Du 12 au 18 mai 2005**
IGOVILLE - Edition de la Dépêche
Les tirailleurs sénégalais ne sont pas oubliés

Lors de l'exposition qu'il avait organisé l'an dernier à la mairie, Claude Bourgeaux président de l'Union nationale des combattant d'Igoville avait réuni une importante documentation sur les tirailleurs Sénégalais tués à Igoville le 9 juin 1940.

Gérard Saillot et son conseil municipal qui ont à cœur d'entretenir la mémoire du village ont décidé d'un commun accord avec le président de l'UNC d'inaugurer en ce 60ème anniversaire de la Victoire un passage piétonnier qui porterait le nom des tirailleurs Sénégalais en leur honneur-situé entre la rue du 8 mai et la rue des Platanes. Ainsi après avoir déposé une gerbe au monument aux morts situé derrière l'église et avant de se recueillir devant le monument situé en face de la mairie, les anciens combattants ont gravi la rue de l'église en cours de réhabilitation afin d'inaugurer le passage des tirailleurs sénégalais

La France paie enfin ses anciens combattants oubliés

Jusqu'à ce jour, le pension versée à un Sénégalais était trois fois moins importante que celle accordée à un Français. Plus de 40 ans d'injustice en voie de réparation...

Suite à une décision du Président de la République, la loi de finances pour 2007 décristallise totalement les « prestations du feu » (pensions militaires d'invalidité, pensions de réversion et retraite du combattant).

Tous ceux qui ont combattu pour la France perçoivent une prestation de montant égal, quelle que soit leur nationalité.

BOUCHONS 276 lance un appel !

Toujours et encore en manque de matières plastiques !

Notre association normande, bouchons 276, répond à toutes les demandes de personnes en situation de handicap, demeurant sur le territoire normand (Eure, Calvados, Manche, Orne, et Seine-Maritime) pour tous les projets de matériel adapté. Le formulaire pour déposer une demande est en ligne sur www.bouchons276.com .

Voilà déjà 19 ans que l'association Bouchons 276, indépendante de tous réseaux nationaux collecte tous les bouchons et les couvercles en plastique de la région Normandie.

À ce jour pour 2022 nous sommes à 118 tonnes de couvercle et bouchons. Par rapport à une année traditionnelle, **nous sommes en retard pour la même période de 20 tonnes.**

Souvent, il est évoqué les nouveaux bouchons solidaires à la bouteille d'eau, **mais il est facile de les détacher** et de les mettre de côté pour notre action. De plus, nous acceptons TOUS les couvercles et bouchons en plastique (voir illustration en pièce jointe).

Nos demandes d'aide de personnes en situation de handicap augmentent et malheureusement notre délai de réponse est entre 18 et 24 mois. **En effet, nous avons besoin de bouchons en plastique actuellement 1 tonne nous permet de récupérer 295 €.** Nos dépôts sont en attente de matière afin de charger encore quelques camions de 13 tonnes avant la fin de l'année.

Les dépôts et points de collecte sont en ligne sur www.bouchons276.com puis onglet « points de collecte »

A Igoville : 2 points de collecte : A l'accueil de la Mairie et dans le hall de Super U

En 19 ans nos résultats ;

800 088 € versés à 864 personnes en situation de handicap.

Merci pour le soutien que vous pourrez nous apporter.

Dab DELAPORTE

Président-Fondateur BOUCHONS 276

Formulaire à remettre en Mairie avant le 20 Novembre 2022

Igoville commune

Offert par la municipalité
Colis des anciens
Colis de Noël
2022

Critères d'attribution :

- Sans condition de ressources,
- Avoir plus de 65 ans ou 65 ans révolus au 31 Décembre de l'année précédente, *(Etre dans sa 66ème année)*
- Résider à Igoville depuis plus d'un an,

Nom(s) & prénom(s) :

.....

Date de naissance : ...../...../..... *(1956 et les années précédentes).*

Adresse : .....

Téléphone (1*) : .....

Mail (2*) : .....@.....

Signature ✍ :

Date du colis précisée en Novembre (bulletin)

⚠ Demande à déposer à la mairie au plus tard le 20 Novembre 2022

(2*) J'accepte que la Mairie utilise mon mail pour de la communication personnalisée : ❑ OUI ❑ NON

(1*) : Si nous avons besoin de précisions pour le traitement de la demande.
(2*) : Facultatif

Ou sans vous déplacer directement en ligne

Gagnez du temps et faites votre inscription pour le colis en ligne sans vous déplacer

🔶 Quelles sont les obligations pour les maîtres de chiens dits dangereux ?

Certains chiens considérés comme pouvant être dangereux sont soumis à une réglementation spécifique. Ces chiens sont classés en **2 catégories** : **chien d'attaque** et **chien de garde et de défense**. **La détention d'un chien de 1re catégorie et 2e catégorie est soumise à la délivrance d'un permis de détention par le maire** de votre commune de résidence. Si vous détenez un chien appartenant à l'une de ces 2 catégories, **vous êtes soumis à certaines obligations**.

👉 Les **chiens d'attaque,** dits **de 1re catégorie,** sont des **chiens issus de croisements** assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de races suivantes :

- American Staffordshire terrier (communément appelés *pit-bulls*)
- Mastiff (communément appelés boerbulls)
- Tosa

👉 Les **chiens de garde et de défense,** dits **de 2e catégorie,** sont les **chiens des races suivantes** :

- American Staffordshire terrier (communément appelés *pit-bulls*)
- Rottweiler
- Tosa

La catégorie des chiens de garde et de défense comprend aussi les chiens issus de croisements assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler.

👉 Interdictions chiens 1ère catégorie

Si vous êtes propriétaire d'un chien de 1ère catégorie, soit les chiens d'attaque, il vous faut respecter certaines interdictions :

- Interdiction d'achat, de vente, de don, d'importation et d'introduction en France (sanction 6 mois de prison et 7 500 € d'amende)
- Interdiction d'accéder dans les **transports en commun**, les **lieux publics** et dans les l**ocaux ouverts au public**, en dehors de la **voie publique avec muselière et laisse** (sanction 150 € d'amende)
- Interdiction de rester dans les parties **communes des immeubles collectifs** (sanction 150 euros d'amende)
- Interdiction à un mineur, un majeur sous tutelle (sauf autorisation du juge), ou à toutes personnes condamnées pour violences, crimes ou personnes dont le maire a retiré la garde d'un chien (**code rural** article L 211-13) de détenir un chien de catégorie 1

👉 Interdictions chiens 2ème catégorie

Les interdictions concernant les **chiens de garde et de défense** concernent **surtout les déplacements**, puisqu'**ils doivent être muselés et tenus en laisse** :

- sur la voie publique
- dans les transports en commun
- dans les lieux publics ou ouverts au public
- dans les parties communes des immeubles collectifs

Comme pour les chiens de catégorie 1, la détention est **interdite aux mineurs**, majeurs sous tutelle, sauf autorisation et toutes personnes condamnées pour violences, crimes ou personnes dont le maire a retiré la garde d'un chien.

Détenir un **chien catégorisé** doit donc se faire de façon réfléchie. Trop de chiens ont été ainsi achetés ou adoptés suite à un "effet de mode", ce qui a sans doute conduit à une réglementation plus stricte pour les propriétaires de ces chiens. Il ne faut pas oublier qu'un chien peut être dangereux sans être catégorisé et qu'un chien catégorisé n'est pas forcément dangereux.

Service-Public.fr

Service-public.fr

Numéros de téléphone utiles

Santé - Soins à Igoville

Cabinet Médecins
Cabinet Médical des Docteurs
LANIC Jean-Marie
JOUVIN DAYOT Véronique
45 rue de Lyons, 27460 IGOVILLE
02 35 23 16 17

Pharmacie Centrale
47 rue Lyons, 27460 IGOVILLE
02 35 23 22 29

Cabinet d'Infirmiers
45 rue Lyons, 27460 IGOVILLE
02 35 23 22 08

Pôle Santé Seine Eure

4, Rue de Rouen, 27460 IGOVILLE

Kinésithérapie >> du Lundi au vendredi
02.35.23.05.65

Ergothérapie >> le Mercredi et le Samedi
06 32 23 75 40

Podologie >> Le Mardi
06 75 73 91 67

Le 114 Numéro d'urgence national

URGENCE 114

Uniquement accessible par SMS ou Fax, pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler.

Clinique Vétérinaire Mon Véto

46 rue de Lyons, 27460 IGOVILLE
02 35 64 96 20

Besoin d'un médecin

Quand les cabinets médicaux sont fermés ?

Appelez le : **116 117**

et uniquement le **15** en cas d'urgence vitale

Pharmacie de garde 24h/24h ouverte proche de vous

Pharmacies de garde 3237

32 37
ou
http://www.3237.fr

- **Pompiers,** incendie et secours : **18**
- **Gendarmerie** : **17**
- **SAMU** Urgences médicales : **15**
- **Centre anti-poison** : **02 41 48 21 21**

France services

Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches administratives du quotidien au sein d'un guichet unique.

02 32 98 90 90 **letremplin@pontdelarche.fr**

France Services : 52 rue du Général de Gaulle à Pont de l'Arche

Mairie d'Igoville :
16 rue de LYONS
27460 IGOVILLE
Tél : **02.35.23.01.94**
Fax : 02.35.02.11.66
Adresse mail
mairie@commune-igoville.com

www.commune-igoville.com

Panneau Pocket

Suivez l'actualité et les alertes de la commune avec l'application PanneauPocket

Pour télécharger l'application

App Store | Google Play | AppGallery

Suivez nous sur les Réseaux sociaux

www.facebook.com/Igoville27/

https://twitter.com/IgovilleCommune

Les permanences des élus

- **Mme BREEMEERSCH Nathalie**
Le Maire > le lundi ou le mercredi sur rendez-vous
- **M. MACÉ Emmanuel**
1er Adjoint > sur rendez-vous
- **Mme DELBÉ Sandrine**
2ème Adjointe > sur rendez-vous
- **M. JAHIER Gwenaël**
3ème Adjoint > Le Samedi matin sur RDV
- **Mme LE MAIRE Brigitte**
4ème Adjointe > sur rendez vous

Secrétariat de Mairie

- **Stéphanie LECOQ**

- **Edwige CHAPELLE**

Horaires d'ouverture

Parc des Loisirs

Du 1 avril au 30 septembre
8H00 -21H00

Du 1 octobre au 31 mars
8H00 -20H00

Cimetière

En semaine
9H00 - 17H00

Weekend
9H00 - 19H00

Mairie

LUNDI
9H00 à 11H00 - 15H00 à 18H00

MARDI
9H00 à 11H00 et 14H00 à 16H30

MERCREDI
9H00 à 11H00 et 14H00 à 16H00

JEUDI
9H00 à 11H00 et 14H00 à 16H00

VENDREDI
9H00 à 11H00

SAMEDI
9H00 à 11H00

Réalisation/Conception : **Gwenaël JAHIER** - Direction de la publication : **Nathalie BREEMEERSCH**
Bulletin N°83 - Novembre 2022 - Commune d'Igoville

Agenda Nov. 2022 à Juin 2023

QUAND	INFORMATIONS	PRECISIONS	A QUEL ENDROIT
🇫🇷 VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022	CÉRÉMONIE COMMÉMORANT LA FIN DE LA GUERRE 14-18	9H20	PARKING DE LA MAIRIE
SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022	REPAS DANSANT PROPOSÉ PAR LE FCI	SUR INSCRIPTION	SALLE DU FORT DE LIMAIE
DIMANCHE 20 NOVEMBRE 2022	INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR LE COLIS DES ANCIENS	ECHÉANCE	INSCRIPTION EN LIGNE OU EN MAIRIE
LUNDI 28 NOVEMBRE 2022	ATELIER COLLECTIF INSCRIPTION EN LIGNE	PERFECTIONNEMENT NUMÉRIQUE	MÉDIATHÈQUE DE 15H À 17H
MARDI 30 NOVEMBRE 2022	DERNIER DÉLAI POUR INSCRIRE SON ENFANTS DE 0 À 3 ANS POUR LA CARTE CADEAU	INSCRIPTION EN LIGNE	
LE SAMEDI 3 OU DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2022	VENTE DES OBJETS CONFECTIONNÉS PAR LES RÉSIDENTS DES TOURELLES	AU PROFIT DES RÉSIDENTS DES TOURELLES	AU MARCHÉ DE NOËL À PITRES (DATE À CONFIRMER)
SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2022	RENCONTRER LE PÈRE NOËL	FLEURISTE « LA SERRE »	14 A RUE DE LYONS À IGOVILLE
MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022	UN FILM DE NOËL DIFFUSÉ POUR LES 5 À 10 ANS	UN GOÛTER SERA OFFERT APRÈS	MÉDIATHÈQUE (SUR INSCRIPTION EN LIGNE)
VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022	REMISE DES CARTES CADEAUX PAR LE PÈRE NOËL	À PARTIR DE 17H30	PLACE DE LA MAIRIE
VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022	SPECTACLE DE MAGIE	INSCRIPTION EN LIGNE AVANT LE 30.11.2022	RESTAURATION SCOLAIRE À 19H00
SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2022	REMISE DES COLIS DES SÉNIORS	DE 10H À 12H	À LA MAIRIE
SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2022	ATELIERS CRÉATIFS PROPOSÉS PAR LES BÉNÉVOLES DE L'ASSOCIATION	ACTIONS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « RIRES D'ENFANTS »	FLEURISTE « LA SERRE » 14 A RUE DE LYONS À IGOVILLE
SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2022	MESSE	À 18H00	ÉGLISE ST PIERRE
MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2022	UN FILM DE NOEL SERA DIFFUSÉ POUR LES 10 À 15 ANS	SOIRÉE PIZZAS APRÈS LE FILM	MÉDIATHÈQUE (SUR INSCRIPTION EN LIGNE)
MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2022	REMISE DES COLIS DES SÉNIORS	DE 10H À 12H	À LA MAIRIE
VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2022	COCKTAIL DE NOËL OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ	A PARTIR DE 19H00	ESPACE DES ASSOCIATIONS 255 RUE DE LA RAVINE
SAMEDI 17 DÉCEMBRE 2022	POUR LES SÉNIORS QUI NE PEUVENT SE DÉPLACER	DE 9H00 À 13H00	REMISE À DOMICILE DES COLIS
DU MERCREDI 4 JANVIER AU VENDREDI 13 JANVIER 2023	RAMASSAGE DES SAPINS À L'ISSUE DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.	🌲🌲🌲🌲	4 POINTS DE COLLECTE
VENDREDI 6 JANVIER 2023	LA CÉRÉMONIE DES VOEUX DU MAIRE	19H	SALLE DU FORT DE LIMAIE
DIMANCHE 15 JANVIER 2023	AIDES CHAUFFAGE & COLLÈGE	ACTION SOCIALE	ECHÉANCE POUR CCAS
LE WEEK-END DU 14 AU 15 JANVIER 2023	EXPO DE PEINTURE	PARTICIPATION DU CLUB D'IGOVILLE	À MARTOT
DIMANCHE 29 JANVIER 2023	📚 8ÈME SALON DU LIVRE	DE 10H À 12H30 ET DE 14H30 À 18H	SALLE DU FORT DE LIMAIE
MARDI 14 FÉVRIER 2023	SAINT VALENTIN	💝💝	BONNE FÊTE
SAMEDI 4 MARS 2023	CARNAVAL 2023	INSCRIPTION EN LIGNE AVANT LE 20.02.2023	RESTAURANT SCOLAIRE
SAMEDI 4 MARS 2023	TOURNOI D'ECHECS	CAVALIER D'IGOVILLE	SALLE DU FORT DE LIMAIE
DIMANCHE 5 MARS 2023	FÊTE DES GRANDS-MÈRES	👵👵	BONNE FÊTE
SAMEDI 11 MARS 2023	LOTO	PAR IGOVILLE À VENIR	SALLE DU FORT DE LIMAIE
WEEK-END 8 ET 9 AVRIL 2023	LOTO	FCI	SALLE DU FORT DE LIMAIE
DIMANCHE 9 AVRIL 2023	CHASSE AUX OEUFS	INSCRIPTION EN LIGNE AVANT LE 20.03.2023	PARC DES LOISIRS
DIMANCHE 4 JUIN 2023	FÊTE DES MÈRES	👩👩👩	BONNE FÊTE
DIMANCHE 18 JUIN 2023	FÊTE DES PÈRES	👨👨👨	BONNE FÊTE
WEEK-END 24 ET 25 JUIN 2023	TOURNOI JEUNES ET MOINS JEUNES	FCI	PARC DES LOISIRS
DIMANCHE 2 JUILLET 2023	FÊTE DES FAMILLES	PRÉCISIONS À VENIR	SALLE DU FORT